

Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 47 (1962)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



4

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
 Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
 à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
 Lausanne, avril 1962 — 47^e année — Paraît chaque mois



**Union suisse
 des Caisses
 de crédit mutuel**

Système Raiffeisen

Lucerne, lieu du Congrès

Convocation

à la 59^e assemblée ordinaire des délégués

samedi 5 mai 1962, à 14.30 heures, à la Halle des Fêtes à Lucerne

ORDRE DU JOUR :

- | | | | |
|---|---|---|-----------------------------|
| 1. Allocution du président de l'Union | G. Eugster, D ^r vét., ancien conseiller national | 5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance | S. Michel député, président |
| 2. Désignation de quatre scrutateurs | A. Edelmann, D ^r en dr. directeur | 6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1961 et la répartition du bénéfice | |
| 3. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées | P. Schwager, directeur | 7. Elections complémentaires au Conseil de surveillance (période 1960-1964) | |
| 4. Présentation des comptes et bilan de 1961 ; rapport sur l'activité de la Caisse centrale | | 8. « Artisanat et agriculture à l'époque de la technique et de l'intégration », conférence de M. O. Fischer, D ^r ès sciences économiques, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers | |
| * * * | | | |
| 9. Discussion générale | | | |

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »

Saint-Gall, le 4 avril 1962.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président : G. Eugster.

Avant-propos sur le Congrès

Les raiffeisenistes suisses avaient tenu leurs assises l'an dernier en Suisse romande, au bord du bleu Léman, dans la capitale vaudoise. Se conformant aux statuts de l'Union qui veulent que l'assemblée des délégués ait lieu alternativement et dans la mesure du possible dans les différentes régions du pays, ils se réuniront cette année en Suisse alémanique. Mais en considération de l'envergure qu'a prise cette manifestation du raiffeisenisme suisse et des possibilités hôtelières actuelles, l'alternance ne peut guère se réaliser aujourd'hui qu'entre les quelques grandes villes qui sont en même temps des stations touristiques.

Dans ces conditions, nous sommes heureux de pouvoir recourir une fois de plus à l'hospitalité de la ville de Lucerne qui, à maintes reprises, avaient déjà eu l'honneur d'héberger nos congressistes et leur avait chaque fois réservé un accueil chaleureux. En effet, les Congrès de 1925, 1937, 1941, 1945, 1948 tout autant que le dernier de 1956 avaient tous laissé un lumineux souvenir. Dans son cadre alpestre d'une magnificence et d'une séduction incomparable et par son charme pareil à celui d'un véritable Eldorado de la nature, Lucerne offrira une fois encore son hospitalité traditionnelle au congressiste de 1962.

* * *

Si le programme du Congrès Raiffeisen des 5 et 6 mai garde sa structure habituelle quant au fond, il est cette fois profondément remanié quant à sa distribution. En effet, la coutume du rassemblement du dimanche et du lundi est abandonnée au profit du samedi et du dimanche, la journée du samedi étant réservée au travail et celle du dimanche aux devoirs religieux puis aux joies du repos.

Des sollicitations toujours plus pressantes se sont fait entendre, ces dernières années, en faveur du choix du samedi au lieu du lundi comme jour d'œuvre du Congrès. Effectivement, de toujours plus nombreuses administrations et entreprises industrielles ou commerciales ferment leurs portes le samedi, jour de congé officiel. Ainsi, un nombre toujours plus grand de raiffeisenistes, qui ne pouvaient se libérer le lundi, auront la faculté de participer au Congrès et de s'y retremper dans l'ambiance généreuse de cette manifestation de masse. Et du côté des délégués agriculteurs, dont la proportion est en constante régression, le choix du samedi ne pose aucun problème majeur. L'innovation nous paraît donc heureuse et susceptible de donner satisfaction

aux uns sans préférer les autres.

D'autre part et à propos des dates des 5 et 6 mai, nous regrettons qu'il y ait coïncidence ici ou là avec des votations ou élections cantonales ou communales. Mais dans un pays aux multiples compartiments, il est pratiquement impossible de choisir un dimanche entièrement libre de toutes manifestations politiques ou autres dans le cadre restreint des dates réservées par la ville du lieu du Congrès. Chacun le comprendra aisément.

Lucerne étant un lieu central facilement accessible de toutes parts, les congressistes pourront y arriver de bonne heure le samedi matin, si bien que l'assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union aura déjà lieu à 10 h. 45, au Palais des Congrès, tout proche de la gare. Le repas de midi étant servi dans les différents hôtels et restaurants de la ville, les participants se trouveront au grand complet à 14 h. 30 à la grande Halle des Fêtes pour l'assemblée annuelle des délégués.

Cette « Landsgemeinde » raiffeiseniste se déroulera selon l'ordre du jour habituel. Conformément à la tradition, l'installation des appareils écouteurs permettra l'audition simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand. Le programme ainsi allégé maintiendra une atmosphère des plus sereines.

Après le discours inaugural du président de l'Union aura lieu la présentation des rapports de la direction de l'Union suisse et de la direction de la Caisse centrale. Ces rapports exposant les résultats de l'Office de révision et le développement du mouvement Raiffeisen suisse tout entier, ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1961, seront de nature à intéresser les participants. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente.

A la suite du rapport et des propositions du Conseil de surveillance, organe supérieur de contrôle, l'assemblée devra se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. En augmentation de 51 millions de francs, son bilan s'élève à 440,2 millions. L'excédent d'exploitation atteint le montant de fr. 1 090 809.73. Les organes de l'Union proposent de l'utiliser de la manière suivante : fr. 652 500.— pour le paiement d'un intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales, versement de fr. 400 000.— au fonds de réserve qui s'élèvera ainsi à

7,65 millions, et report du solde de fr. 38 309.73 à compte nouveau.

Des élections complémentaires (période 1960-1964) sont rendues nécessaires cette année au Conseil de surveillance à la suite du décès des trois représentants à cet organe de la Suisse alémanique, MM. Martin Walkmeister, ancien professeur d'agriculture à Landquart (Grisons), Adolphe Jaeggi, député à Mümliswil (Soleure) et Joseph Staub, maire à Häggenschwil (Saint-Gall).

Une conférence est encore inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit d'un problème bien d'actualité traité par M. O. Fischer, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers : « Artisanat et agriculture à l'époque de la technique et de l'intégration ».

Pour terminer solennellement cette journée de travail, les congressistes se retrouveront tous, après le repas du soir et une fois encore à la Halle des Fêtes pour la traditionnelle soirée familiale. Cette manifestation d'un cachet tout patriotique se déroulera avec la participation des sociétés artistiques de la ville dont principalement la Fanfare municipale, la Société fédérale de gymnastique et l'Association des groupes folkloriques; les clubs des jodeleurs, des costumes, des tambours, des cors des Alpes, des lanceurs de drapeau. Les participants auront la joie de fraterniser dans l'ambiance d'union confédérale qui fait toujours le charme de cette rencontre générale.

Les congressistes pourront à loisir réserver les premières heures du dimanche matin à l'accomplissement de leurs devoirs religieux et, joignant l'utile à l'agréable, participeront ensuite à l'une des différentes excursions organisées dans la région du lac des Quatre-Cantons si riche en panoramas magnifiques, empruntant tous les moyens de locomotion à disposition : train, bateau, car, funiculaire, etc. Le repas de midi est prévu en cours d'excursion, ce qui ne manquera pas d'en augmenter le charme. De retour au point de départ, les excursionnistes trouveront les trains spéciaux prêts à partir pour la rentrée au foyer.

Le programme général du Congrès 1962 a été conçu de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Lucerne. Sa régie en est assurée, comme à l'ordinaire, par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibération et de travail, il laisse aux participants la possibilité de concilier le devoir avec les agréments du voyage en profitant pleinement des loisirs.

Nous donnons rendez-vous aux congressistes à Lucerne les 5 et 6 mai prochains. Puissent les débats du Congrès se dérouler, selon la tradition, dans la véritable atmosphère raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unis-

sent les membres de notre grande famille suisse.

Car ce Congrès ne sera jamais une manifestation de bruyantes revendications, mais bien la rencontre de tous ceux qu'animent les mêmes aspirations, le même idéal concrétisé dans ces sublimes paroles: «Aider et Servir». L'activité du mouvement Raiffeisen étant basée sur l'idéal de la charité, son avenir reste plein de promesses et son rôle s'avère toujours plus prépondérant dans chacune de nos communautés rurales autonomes. C'est dans cet esprit que les congressistes accoureront au lieu de rendez-vous pour cette manifestation d'unité, de solidarité, de volonté surtout de continuer à œuvrer au service d'une noble cause.

* * *

Et n'oublions pas que Lucerne occupe une place importante dans l'histoire du raiffeisenisme suisse. Effectivement, c'est à Lucerne que se réunirent les délégués qui fondèrent notre Union suisse des Caisses Raiffeisen. Lorsque, sous l'énergique impulsion du curé Traber et de ses collaborateurs, un certain nombre de Caisses locales eurent été fondées en Suisse, celles-ci éprouvèrent le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs et créer un office central fonctionnant comme chambre de compensation financière et comme autorité de révision professionnelle. C'était le 12 juin 1902. Vingt-deux délégués représentant 15 des 21 Caisses existant à cette époque s'assemblèrent à l'Hôtel «Union» à Lucerne. Le procès-verbal de cette assemblée se termine par cette caractéristique remarque: «Tous les assistants gardent la persuasion d'avoir concouru à une bonne action dont l'avenir montrera les conséquences heureuses et bénies».

Ce fut certainement une grande action qu'accomplirent ces pionniers de la première heure. Le mouvement raiffeiseniste a conquis depuis lors sa place au sein des organismes de faîte de l'économie suisse. Les Caisses Raiffeisen locales et leur Union nationale sont devenues un faisceau puissant étendant ses ramifications au travers des 22 cantons. Elles sont à même d'offrir aux populations rurales un instrument d'autofinancement efficace dont les fruits se répandent en bénédictions sur les communautés villageoises et sur l'économie nationale tout entière. Revenir au lieu même où s'est constituée notre association nationale, c'est donc, pour les raiffeisenistes des temps présents, accomplir un pèlerinage de reconnaissance, un acte de pieux hommage envers les courageux pionniers de l'époque héroïque.

Fx

LUCERNE VOUS ATTEND



La fontaine Wagenbach et la collégiale

Elle demeure inoubliable, l'image qui se présente aux yeux du voyageur ayant gravi, l'été, par un jour sans nuages, le sommet du Pilate, découvrant le Plateau au nord et au couchant et, au levant, le lac et la ville de Lucerne. Et son regard revient sans cesse à cette ville au bord de l'eau. La vue à vol d'oiseau de la variété prodigieuse du site révèle d'un seul coup à l'esprit stupéfait ce qui fait de Lucerne une cité de joie et de délassement. Presque trop de profusion sont dispensés ici à une seule et même ville.

Il y a d'abord ce lac, au bleu si profond, piqué de voiles blanches et de bateaux légers. Ah ! ces étés au bord du lac ! Se baigner, s'ébattre et nager, se mouvoir sans contrainte et se laisser brunir sur le doux soleil chaud ! Lucerne, à cet égard, gâte ses hôtes. Les moyens techniques appliqués ici n'expliquent pas, à eux seuls, comment elle a pu faire de cette plage moderne un vrai bijou au sein d'une nature admirable. C'est l'alliance heureuse de toutes sortes d'éléments, forêt, prairie, étang, place de jeu et plage, qui lui confère son charme extraordinaire. Le lido de Lucerne est beaucoup plus qu'une simple plage : un intermédiaire entre l'homme et la nature. Dans l'alternance toute naturelle de la verdure et du sable, de l'herbe et des frondaisons, du ruisseau et de l'étang tapissés de nénuphars, chacun trouve aisément sa place. L'eau scintille doucement à travers les bosquets du rivage. De cette plage alors, quand on tourne ses yeux vers l'eau et les montagnes, on est saisi par l'harmonie très douce du célèbre panorama, douce jusqu'aux sommets, pourtant couverts de neige au plus

chaud de l'été. Elégantes et nettes, les voiles se détachent sur le fond bleu de l'eau. Captant habilement une brise légère, elles virent et se hâtent vers le haut-lac et ses mystérieux méandres.

Mais lorsque notre ami, là-haut sur le Pilate, quitte des yeux le lac et le rivage, il trouve les douces collines, avec leur cortège de forêts, qui font cercle autour de la ville. Que de promenades reposantes !

Jadis Lucerne faisait surtout l'effet d'une forteresse. La chronique illustrée de Diebold Schilling, les plans de Martini, Mérian et Schumacher le prouvent abondamment. Vers 1200 déjà, il est question de fortifications, qu'on s'accorde toutefois à supposer très primitives. On admet que la première cité se bornait à la croupe rocheuse dont l'actuel Rathaus (hôtel de ville) forme le centre. Le beffroi de cet édifice et le Wasserturm (tour de l'eau) passent pour les plus anciens vestiges des premiers remparts de la ville. Il y eut aussi très tôt une tête du pont, sur la rive gauche de la Reuss. L'ancien rempart longeait, sur la rive droite, le Grendel (petit port disparu) et le Leuengraben (fossé aux Lions); sur la rive gauche, il partait du théâtre actuel, suivait la partie supérieure du Hirschengraben (fossé aux Cerfs) jusqu'au Krientor (porte de Kriens) et continuait le long du Krienbach (ruisseau du Krienz), aujourd'hui recouvert par la Burgerstrasse jusqu'à la Reuss.

Jusqu'au milieu du siècle passé, Lucerne est demeurée une petite ville contemplative. L'avènement du tourisme fut le signal d'une complète métamorphose. En même temps que les nouveaux hôtels, s'établirent des quais élégants et des magasins luxueux. Une grande partie de la vieille ville — le Schwanenplatz (place du Cygne), le Grendel, la Kapellgasse, la Weggisgasse (ruelles de la Chapelle et de Weggis) — se transforma en centre des affaires. Ce qui n'empêche nullement l'ami des temps jadis de découvrir sans cesse, des coins tranquilles et rêveurs, aux noms datant du moyen âge : la Furrengasse (rue des Sillons), le Süesswinkel (le Doux-Coin), le Zöpfli (la Petite-Tresse), le marché Unter der Egg (Sous le Coin), sur la rive droite ; le Franziskanerplatz (place des Franciscains) et le Müngäsch (ruelle de la Monnaie), sur la rive gauche. Quelques-uns de ces sites offrent, les soirs d'été, leur cadre inimitable à des représentations en plein air.

LA VIE ÉCONOMIQUE A LUCERNE

Plus d'un hôte de Lucerne sera sans doute porté à croire, sur la foi d'une première impression fugitive, que l'activité touristique et hôtelière de cette ville n'y ménage pas une place suffisante à d'autres branches

économiques et notamment à l'industrie et à l'artisanat. Et le fait que Lucerne a su protéger son visage caractéristique contre l'intrusion discordante des bâtiments industriels renforcera peut-être cette idée.

Et cependant, lorsqu'on ne se contente pas de contempler la ville de la place de la Gare ou de la baie du lac, qu'on prend la peine de s'introduire dans ses rues et ses ruelles, qu'on franchit ses murs historiques et qu'on fouille ses environs, on constate rapidement que *les métiers et l'industrie* y sont représentés à la fois par des entreprises anciennes et remarquablement prospères, et par des créations nouvelles en plein essor. Ces établissements occupent plus de monde que l'hôtellerie et la prépondérance de l'industrie et de l'artisanat se fait plus manifeste encore lorsqu'on tient compte des grandes entreprises établies dans la banlieue, avec laquelle la ville forme une véritable entité économique.

Presque toutes les branches essentielles de l'industrie et des métiers sont représentées à Lucerne ; plusieurs des entreprises qu'on y trouve occupent un rang prépondérant et jouissent d'un renom enviable dans le monde. Nous n'en voulons pour preuve que les fabriques bien connues de machines et d'appareils, les industries des métaux, des produits textiles, des denrées alimentaires et des boissons, avec leurs bâtiments souvent très étendus, les remarquables orfèvres et les établissements d'arts graphiques, pour ne citer que les branches les plus courantes.

La plupart de ces industries, tout comme l'artisanat, sont intimement liées avec le tourisme et dépendent plus ou moins de sa prospérité. C'est aussi le cas des entreprises de transport et du commerce local, dont les riches étalages proclament la capacité

et l'infinie variété. Les banques aussi comparent sur les touristes et sur les visiteurs qu'attirent les nombreuses manifestations culturelles, sportives et économiques de cette ville.

La physionomie économique de Lucerne offre, en outre, les aspects caractéristiques d'une capitale d'Etat et du pôle d'attraction d'une vaste zone suburbaine : entre la ville et la campagne lucernoise, paysanne et artisanale, et jusqu'aux cantons voisins, existent des relations actives qui animent puissamment la vie économique de Lucerne. Comme centre administratif, Lucerne héberge aussi, outre les institutions gouvernementales et publiques de son canton, des établissements divers, et notamment judiciaires, de la Confédération.

L'économie lucernoise est ainsi répartie harmonieusement. A côté des métiers de toujours, des industries et entreprises nouvelles ont pris place, grâce auxquelles la prospérité économique de la ville s'équilibre si bien que les deux guerres mondiales, avec leurs graves effets sur le mouvement touristique, ne l'ont pas ébranlée de façon dangereuse. L'industrie et l'artisanat s'y sont même développés à un tel point, au cours de ces dernières années, qu'on ne saurait dorénavant leur trouver, dans les limites de la commune urbaine, la place dont ils ont besoin.

Edouard Zihlmann.

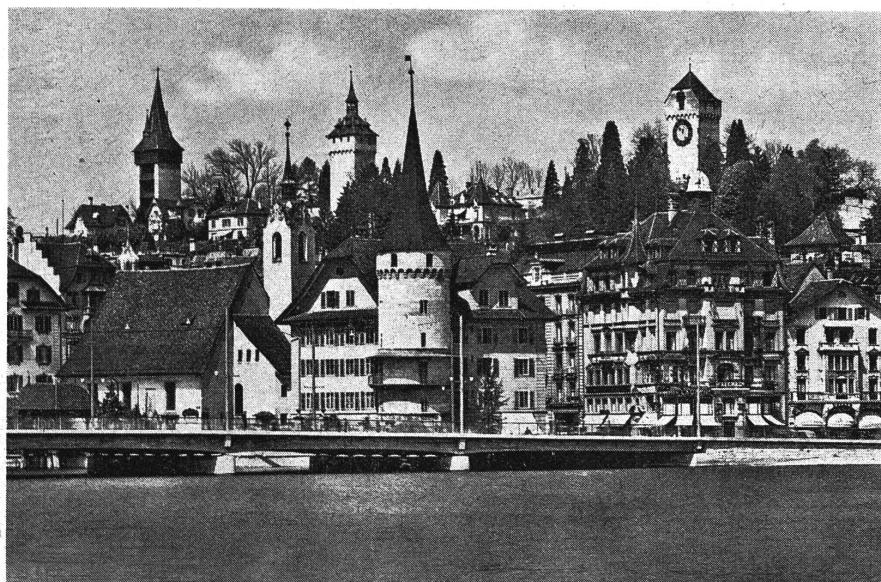
REGARD SUR LE PASSÉ

L'occupation de ces rivages se perd dans la nuit des temps. C'est en 840 qu'un document appelle, pour la première fois, cet endroit du nom de Lucerne (Luciaria). A ce moment, un couvent, qui y existe déjà depuis un siècle et jouit des faveurs des

Carolingiens, est attribué à l'abbaye bénédictine de Murbach, en Alsace. Dès cette époque l'abbaye en question apparaît comme propriétaire de nombreux domaines et habitations, à Lucerne et aux environs. Le village de pêcheurs se mue alors en centre économique et spirituel, devenant peu à peu une cité médiévale, avec son marché, ses remparts. Dès lors, la bourgeoisie, consciente de sa valeur, supporte mal la domination étrangère. Une première alliance passagère avec Schwyz et les Unterwald (probablement vers 1240), une constitution urbaine : la « Première Lettre jurée » (1252), la conjuration de vingt-six bourgeois contre les Habsburgs (1328), l'alliance perpétuelle avec les cantons primitifs (1332) et la victoire de Sempach (1386) constituent les jalons de la libération.

Pendant la courte période de 1380 à 1415, la ville accuse un grand développement économique. Pour la seconde fois, elle élargit son enceinte, établissant sur le rempart de la Musegg (1403) une limite qui lui suffira jusqu'au 19^e siècle. Par achats, prises de gages et traités de combourgeoisie, plus rarement par les armes (conquête de l'Argovie), elle s'assure le territoire qui, jusqu'en 1798, est désigné comme la propriété des « Avoyers et Conseils de la ville de Lucerne ». Dès le début du 15^e siècle, la ville partage le destin et la gloire, les victoires et les revers de l'ancienne Confédération. Des Lucernois se battent au-delà des montagnes : Frischhans Theiling est capitaine à Giornico. Ils se distinguent dans les guerres de Bourgogne : Gaspard de Hertenstein commande une des trois divisions suisses à Morat. Et dans les guerres de Souabe aussi brillent les avoyers, bannerets, capitaines et soldats lucernois.

A l'intérieur, la commune bourgeoise se développe irrésistiblement en république urbaine et patricienne. Les tendances à l'oligarchie n'y sont d'ailleurs pas nouvelles : au 14^e siècle, la maison de Gundoldingen avait pratiquement régné plus de 50 ans sur la ville. Les plus anciens bourgeois refusent volontiers aux nouveaux arrivants l'égalité des priviléges. Ils se soucient à peine du fait que, dans leurs propres rangs, les attributs de la souveraineté se concentrent peu à peu sur quelques familles, que le service de France a rendu influentes et considérées, et qui empruntent à une Eglise toujours plus puissante un reflet de droit divin. Lucerne devient chef-lieu des cantons catholiques et dirige la contre-réforme. Louis Pfyffer, le « roi des Suisses », gentilhomme, avoyer et colonnel des Gardes-suisses en France, personnifie alors la gloire de Lucerne. Il ménage les droits de l'Eglise et les intérêts du roi et n'en subit aucun dommage (1524 à 1594). D'ailleurs, la ville



Les tours de la Musegg

profite aussi de la richesse et de la considération de ses patriciens. Ni les fastidieuses guerres de Religion, ni la rude guerre des Paysans ne parviennent à briser sa puissance.



Le lion de Lucerne

L'Ancien Régime ne s'ébranle qu'à l'arrivée des troupes de la Révolution française. Au cours des bouleversements qui marquent le début du 19^e siècle, Lucerne est tour à tour administrée par la République helvétique, Etat indépendant de la nouvelle Confédération, République patricienne restaurée et, dès 1848, canton confédéré, le troisième par le rang, subissant avec toutes les autres parties de la Suisse le destin politique, économique et culturel d'une Confédération de plus en plus centralisée.

Kuno Müller.

LUCERNE ET LA MUSIQUE

« Des fêtes, de joyeuses fêtes... les Lucernois en réclamaient toute l'année », écrit Théodore de Liebenau, le fameux archiviste d'Etat. Et conçoit-on une fête sans musique ? Elle seule a le pouvoir de transformer une réunion en festivité.

L'amour des Lucernois pour les fêtes et leur art de les préparer a atteint un premier apogée avec les jeux de la Passion, de Pâques et du Carnaval, dont on retrouve les traces dès 1450 et qui devinrent, au 16^e siècle, sous la houlette du chancelier Rennward Cysat, de somptueuses manifestations « pour l'honneur de Dieu, l'édification des hommes et la louange de la ville de Lucerne », disent les chroniques. Les fêtes se déroulaient sur la place encore existante et bien conservée du Weinmarkt (Marché-aux-Vins) et tenaient leurs acteurs et le peuple accouru de la ville et des champs plusieurs jours en haleine.

D'importants musiciens des 18^e et 19^e siècles, tels que François-Léonce Meyer de Schauensee (1720-1789), François Xavier Dominique Stalder (1725-1765) et Xavier Schnyder de Wartensee (1786 à 1868) exercèrent aussi, dans leur ville natale, une activité musicale dont l'influence est reconnue. Puis Richard Wagner arriva et passa

les années les plus belles et les plus significatives de sa vie, de 1866 à 1872, dans la propriété, bordée de peupliers et unique en son genre, de Tribschen. C'est à Lucerne qu'il épousa Cosima Liszt ; c'est à Tribschen que naquirent sa fille Eve et son fils Siegfried Wagner ; ce qui valut au monde l'exquis « Siegfried-Idyll », créé dans la maison-même, sous la baguette du maître le 25 décembre 1870, pour le 33^e anniversaire de Cosima.

En 1933, la ville de Lucerne a fait l'acquisition du domaine de Tribschen et en a transformé la jolie maison patricienne en mémorial *Richard-Wagner*. Le piano du compositeur, des manuscrits, les lettres, les meubles dont il s'entourait et d'autres objets familiers y ouvrent au visiteur les années heureuses de Richard Wagner à Tribschen.

En 1943, l'achat de la célèbre collection Schumacher rendit la ville de Lucerne propriétaire d'une série d'instruments anciens aussi précieux que rares, qui sont aujourd'hui, eux aussi, exposés au premier étage du musée *Richard-Wagner*.

Mais revenons aux fêtes de Lucerne qui, dans son casino du Löwengraben (le fossé aux Lions), vit, le 27 juin 1806, la fondation de la Société générale suisse de musique. C'est sous les auspices de cette société que naquirent, au 19^e siècle déjà, les précurseurs des Semaines internationales de musique : des festivals de plusieurs jours, qui attiraient déjà à Lucerne les mélomanes de toute la Suisse. C'est ainsi qu'en 1841, par exemple, l'oratorio « Des Heilands letzte Stunde » (La dernière heure du Sauveur), de Ludwig Spohr, fut donné, en présence du compositeur, par un chœur de 380 chanteurs et un orchestre de plus de 150 musiciens.

Quant à l'activité musicale de la ville proprement dite, elle est due en premier lieu à l'Allgemeine Musikgesellschaft Luzern (Société de musique de la ville de Lucerne), fondée également en 1806. Cette société se donne encore aujourd'hui pour tâche d'assurer et d'approfondir la vie musicale locale, par l'organisation de concerts périodiques. La volonté de culture des Lucernois s'est manifestée de façon toute particulière par l'édification du Stadttheater (Théâtre municipal), dont la sobre grandeur pâlit encore aujourd'hui et qui fut ouvert le 7 novembre 1839. On ne saurait mieux décrire l'esprit qui animait alors ses constructeurs, ainsi que les fondateurs de la Theater- und Maskenliebhabergesellschaft (société du théâtre et des amis du masque) de cette ville, alors forte d'environ 8600 âmes, qu'en rappelant le choix de sa pièce d'ouverture : le *Guillaume Tell* de Schiller.

En 1938, un siècle après l'ouverture du Théâtre municipal, la réalisation d'une idée grandiose dota Lucerne d'une institution qui renfermait des possibilités incalculables, aussi bien dans le domaine économique que dans celui de la culture : les *Semaines internationales de musique*. Dès le début, des chefs de renommée mondiale, des solistes de toute première classe, un orchestre suisse d'élite et un excellent chœur mixte recruté sur place firent de ce festival un événement musical qui combla les plus exigeants. Personne n'a sans doute, mieux qu'Arturo Toscanini contribué à imprimer aux Semaines musicales de Lucerne et à son vaste orchestre la tournure prestigieuse qui est restée leur caractéristique. Aucun auditeur de ce maître n'oubliera jamais l'incomparable exécution du Requiem de Verdi, donné dans le cadre grandiose de l'église baroque des Jésuites (1939). En 1944, Wilhelm Furtwängler tint, pour la première fois, la baguette des concerts, désormais fameux, de Lucerne. Jusqu'à sa mort, en novembre 1954, sa forte personnalité musicale a enrichi ce festival d'été de nombreux instants uniques et inoubliables.

Le besoin de s'instruire et de se cultiver dans le domaine de la musique a abouti, en 1942, à la fondation d'un conservatoire. L'essor réjouissant de ce jeune institut, joint à des circonstances favorables, a permis de le transférer, en 1952, dans la magnifique campagne des Dreiblinden (les Trois-Tilleuls), qui venait d'échoir à la ville par donation. Aux Dreiblinden, point de vue admirable et dominant la ville, dont la villa s'entoure d'un grand parc enchanteur, le conservatoire s'efforce de créer et de renforcer tout ce qui, aujourd'hui, fait de Lucerne une citadelle de la musique.

L'été musical de Lucerne se complète par les délicieuses sérenades des Semaines internationales de musique, données sur les pièces d'eau devant le Löwendenkmal (le fameux lion de Lucerne). Le charme de ces soirées est particulièrement prenant.

De son côté, le Kursaal de Lucerne, dont les salles abritent souvent des concerts de musique de chambre, offre de la musique récréative, dans sa grande salle ou son jardin, l'après-midi et le soir. Ce qui ne l'empêche pas de disposer encore d'un jazz-band toujours bien choisi. Enfin, au pavillon du Kurzplatz, les concerts matinaux charment de leurs joyeux messages la foule qui se promène sous les beaux châtaigniers du quai.

La vieille cité mélodieuse, l'aimable baie du lac et leurs montagnes tutélaires s'unissent ici en une harmonieuse trilogie.

Walter Strebli.

LES PONTS COUVERTS ET LEURS PEINTURES

Au huitième siècle, un couvent fut fondé sur le flanc de la colline tout près du lac où se trouve maintenant la collégiale St-Léger. Telle fut l'origine de Lucerne ! Ce couvent fit ériger la ville, vers 1170-1180, sur les bords de la Reuss. Son pont fut une grande importance au moment où l'ouverture du col du Gothard établit une des principales voies de communications entre l'Allemagne et l'Italie.

Ce pont unique aurait suffit au trafic, mais Lucerne en construisit encore trois, dont deux existent encore aujourd'hui. Le rôle de ceux-ci était surtout d'ordre stratégique, c'est-à-dire de compléter l'enceinte de murailles coupée en deux par la Reuss. Mais ces fortifications gardaient un point faible : le couvent et la ville étaient séparés par la baie du lac, ou à peine reliés par une ruelle parfois inondée, l'actuelle rue Hertenstein. Il fallut donc bâtir un pont, le plus long, par-dessus la baie. Une rangée de pilotis au bout du lac barrait l'accès de la ville aux bateaux ennemis.

Les trois étaient des ponts couverts pour piétons. Dans leur forme, les ponts de bois de Lucerne sont semblables à ceux des autres endroits en Suisse ou à l'étranger. Ce qui les caractérise et les différencie des autres, ce sont les tableaux qui les ornent. Tous les trois furent parés, dans le courant des seize et dix-septième siècles, de peintures sur panneaux triangulaires fixés transversalement à la poutraison de leur toiture. Leurs séries de tableaux voulaient instruire le peuple par l'image comme le faisaient, au moyen âge, les peintures murales dans les églises ou autres édifices publics. Des versets au bas de chaque panneau expliquaient ce que le tableau représentait, et des armoiries indiquaient leurs donateurs.

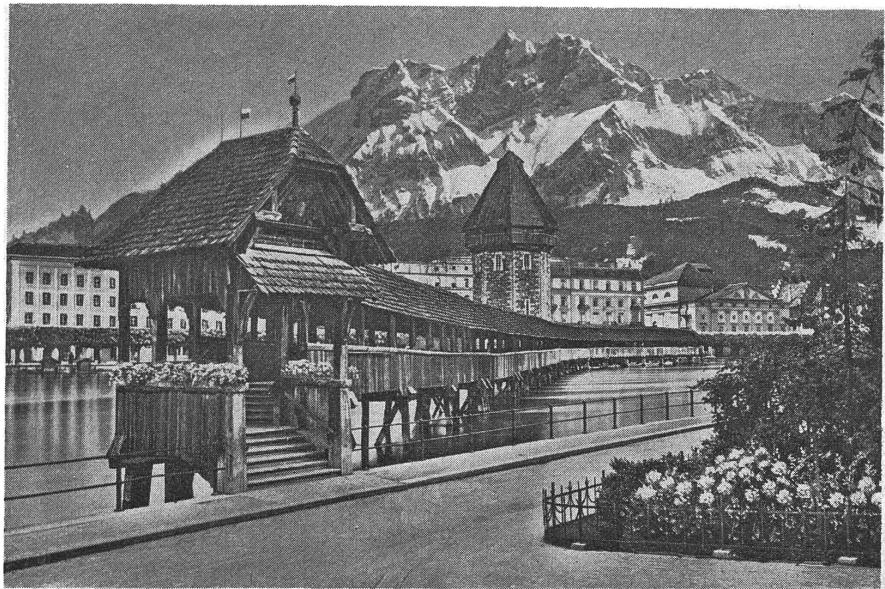
Le pont de la Collégiale, reliant la ville au couvent et construit en 1260, diminua de longueur au fur et à mesure qu'on combla la baie du lac entre 1834 et 1854, et finit par disparaître. C'est le quai du Schweizerhof qui occupe maintenant sa place. Le cycle de ses 230 tableaux, commencé en 1547, représentait l'ancien et le nouveau testament.

Le pont de la chapelle date de 1300. Il marquait la limite entre la ville et le lac. Au dix-neuvième siècle, il fut raccourci à ses deux extrémités. C'est le pont de bois le plus ancien qui soit conservé en Europe. Sa série de tableaux entreprise vers 1614 par le peintre Hans Heinrich Wägmann et son atelier comprend deux parties : l'une

représente l'histoire des Confédérés et surtout celle des Lucernois, l'autre la vie des deux patrons de la ville, saint Léger et saint Maurice.

*Le pont des Moulin*s, qui tient son nom

des moulins situés à chaque bout, paracheva les murailles de la Musegg et ses neuf tours en 1408. Les peintures de ce pont, commencées en 1626 par Kaspar Meglinger, illustrent la danse des morts.



Le pont de la chapelle et le Pilate

Le mouvement raiffeiseniste en Suisse centrale

Se rendant au Congrès annuel de leur Union nationale, les délégués des Caisses Raiffeisen convergeront tous vers la Suisse primitive, ce berceau de la Confédération qu'ils ont maintes fois l'occasion de visiter, mais qu'ils ne reviennent jamais sans une pointe d'émotion issue des sentiments patriotiques qui les animent. Il n'est donc pas sans intérêt de tracer succinctement pour eux l'historique du mouvement raiffeiseniste sur cette terre de prédilection.

Mouvement de solidarité communautaire par excellence, le mouvement Raiffeisen ne pouvait trouver de plus fervents adeptes que les montagnards de la Suisse centrale. Point n'était besoin de leur faire connaître les bienfaits et les nécessités de l'entraide, ce principe étant l'essence fondamentale de la fondation de leur communauté politique. L'exemple idéal de la solidarité n'est-il pas donné par la création de la Suisse primitive, berceau historique de notre patrie ? Nos ancêtres de 1291 des vallées montagnardes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald, dans leur action solidaire de l'époque, n'en entrevoient pas encore l'aboutissement dans la constitution de notre Confédération des 22 cantons. Cependant, leurs initiatives communes et successives portaient en elles

le germe du processus naturel de la collaboration. De la suite des actes accomplis au travers des temps et des pactes de solidarité devait s'ériger, pierre après pierre, notre belle maison suisse.

Du canton de Lucerne, c'est de Sempach que le curé Traber reçut la première demande de fondation d'une Caisse Raiffeisen, l'année après la fondation de la première Caisse suisse dans sa paroisse de Bichelsee. Et cette année 1901 vit déjà la naissance de deux Caisses en terre lucernoise, celle de Sempach et celle de Zell, près de Willisau. Mais ces deux essais ne furent pas heureux. La première, celle de Sempach, qui était pourtant parmi les fondatrices de l'Union en 1902, se transforma, en 1911, en Caisse d'épargne et de prêts de Sempach S.A., et cessa par conséquent de faire partie de l'Union. L'autre, celle de Zell, ne fut pas agréée par le Comité de direction de l'Union parce qu'elle avait, de son chef, modifié ses statuts qui, de ce fait, ne concordaient plus avec ceux de l'Union. C'est le 17 mai 1903 que fut fondée la Caisse d'Ebikon, la première du canton. Le mouvement de fondation prit alors un bel essor puisque le canton compte actuellement 45 Caisses fédérées avec 5788

sociétaires et 40 566 épargnants, un bilan global de 93,5 millions pour un roulement d'affaires de 299 millions. Les réserves constituent une fortune commune de 3,6 millions de francs.

Le canton de Lucerne a fourni d'éminents collaborateurs au mouvement raiffeiseniste suisse. En plus de l'avocat Beck, qui fut l'ami intime et le conseiller dévoué du curé Traber, il faut mentionner spécialement le juge cantonal Joseph Stadelmann, docteur en droit, d'Escholzmatt, qui fut un promoteur convaincu autant que tenace. Ses innombrables services lui valurent, en 1912, sa nomination au Conseil de surveillance de l'Union suisse dont il garda la présidence jusqu'à sa mort en 1939.

Dans le canton de Schwyz également, à peine avait-on entendu parler de la fondation de la Caisse de Bichelsee, que la société des hommes et ouvriers d'Einsiedeln demanda au curé Traber une conférence d'orientation. L'initiative aboutit à la fondation de la Caisse de cette commune en janvier 1902, première du canton. En mars déjà, une seconde voyait le jour à Oberiberg dans le but, dit le procès-verbal, « de devenir une bonne fois indépendante des banques et des prêteurs privés ». Le mouvement y suivit une évolution florissante puisqu'aujourd'hui le canton de Schwyz est doté d'un réseau de 14 Caisses avec 2528 membres et 15 790 déposants d'épargne. Le bilan d'ensemble atteint plus de 38,9 millions pour un mouvement général d'affaires de quelque 73,6 millions. Une réserve totale de plus de 1,6 million donne une bonne assise au mouvement.

Dans le canton d'Uri, si certaines initiatives se firent jour dès 1900, ce ne fut toutefois qu'en 1907 que fut fondée la première Caisse à Altdorf. Bien qu'il n'y eût à l'époque dans le canton qu'un seul éta-

blissement financier, la Caisse d'épargne d'Uri, fondée en 1837, la population campagnarde resta longtemps sceptique, même réfractaire à toute nouveauté dans ce domaine. Ce n'est qu'en 1923 que, sur les instances du président de la Caisse d'Altdorf, et au vu des expériences concluantes faites par celle-ci, qu'on assista à un essai de fondation qui finit par devenir une parfaite réussite à Unterschächen. Ces succès furent alors le point de départ d'autres expériences heureuses, ce que prouve l'évolution du mouvement et sa situation actuelle : 18 Caisses affiliées avec 1700 membres et 8000 épargnants, 18 millions de bilan, 30 millions de roulement et une fortune commune de quelque 800 000 francs. Les raiffeisenistes uranais n'ont donc rien à regretter d'avoir mis en branle l'idéal de la mutualité du crédit dans leur canton.

Le demi-canton de Nidwald ne compta longtemps, comme établissements financiers, que la Caisse d'épargne de Stans, fondée en 1827, la Caisse cantonale d'épargne et de prêts et la Banque cantonale. La commune d'Hergiswil se hasarda la première à fonder une Caisse Raiffeisen en 1909. L'exemple fut suivi par l'Union des paysans de Buochs l'année suivante. Une habile propagande réussit encore à donner vie à trois autres Caisses et, actuellement les cinq Caisses nidwaldiennes comptent 604 sociétaires et 4812 épargnants avec 10,7 millions de bilan, 484 750 francs de réserve et un mouvement d'affaires de 26 millions.

Dans le demi-canton d'Obwald, la première fondation à Kern en 1903 ne fut pas heureuse, puisqu'en 1909 il fallut procéder à la liquidation de l'institution. La première Caisse viable du canton ne vit le jour qu'en 1931 à Alpnach. Il est intéressant de noter que la commune de Kern ne voulut pas rester sur son échec puisque, 36 ans

plus tard, une nouvelle Caisse y voyait le jour. C'est aujourd'hui un quatuor de Caisses bien assises qui y déplient leur activité avec 539 sociétaires, 2874 déposants d'épargne et 8,1 millions de bilan pour un mouvement d'affaires de 12,4 millions. Les réserves atteignent 337 850 francs.

Le 23 octobre 1916, les quatre Caisses lucernoises existantes se joignirent à leurs sœurs des cantons primitifs pour constituer une Fédération des Caisses Raiffeisen de la Suisse centrale. Mais, en 1923, les Caisses schwyzoises et, en 1941, les uranaises, devenues assez nombreuses, constituèrent leur propre fédération, de sorte qu'aujourd'hui la situation se présente ainsi :

1. La Fédération de la Suisse centrale, avec les 45 Caisses lucernoises et les 9 d'Unterwald, est présidée par le député Jules Birrer, président de la Caisse de Willisau.
2. La Fédération schwyzoise, avec ses 14 Caisses, est présidée par le député François Föhn, de Muotathal.
3. La Fédération uranaise, avec ses 17 Caisses, est présidée par le secrétaire communal Joseph Huser, caissier de la Caisse de Seelisberg.

L'apport de la Suisse centrale à la cause raiffeiseniste suisse doit être considérée comme important. Aussi, nos Confédérés de tous les cantons, les Romands comme ceux d'outre-Sarine et d'outre-Gothard, viendront-ils nombreux sur les bords du lac des Quatre-Cantons pour témoigner leur sympathie aux coopérateurs des cantons primitifs et rendre un juste hommage à la belle besogne accomplie. Les trois fédérations de cette contrée historique se sentent d'ailleurs honorées du choix du lieu du Congrès et souhaitent d'ores et déjà une cordiale bienvenue à leurs hôtes.

Fx

« Il est ressuscité ! » ...

Pâques est la fête des fêtes, la Fête par excellence, le vrai jour du Seigneur.

Pâques, c'est le printemps, c'est le réveil, c'est le renouveau, c'est la vie qui renaît.

Pâques, c'est la fête qui donne un sens à la vie du monde et à la vie de l'homme sur la terre.

Pâques est la date critique de l'histoire de l'humanité.

La résurrection de Jésus-Christ a donné une nouvelle orientation à la vie humaine, ou plutôt elle lui a, enfin, donné un sens. Jusque-là, la vie se résumait dans la sentence du vieux poète Ménandre, déjà cité par St-Paul, et encore à la mode aujour-

d'hui : « Mangeons et buvons, car demain nous mourrons ».

Et St-Paul ajoutait : « Si le Christ n'est pas ressuscité, vainqueur est notre prédication et vainqueur est votre foi. Il se trouve même que nous sommes de faux témoins à l'égard de Dieu... et nous sommes les plus malheureux des hommes. »

Et il ajoute : « Mais maintenant le Christ est ressuscité d'entre les morts, il est les précurseurs de ceux qui se sont endormis... »

La mort n'a plus le dernier mot ; la vie débouche sur l'immortalité, sur l'éternité.

Les lois de la vie, comme ses perspectives, ont changé. Il ne s'agit plus de savoir

uniquement, ni essentiellement, quels buts ou quels avantages je puis poursuivre et atteindre sur cette terre durant le cours espace de temps que j'appelle ma vie. Il me faut désormais poser la question capitale : « Qu'est-ce que cela vaut dans l'éternité et en face de l'éternité ? Que sert à un homme de gagner ou conquérir tout l'univers, s'il vient à perdre son âme ?

Désormais, le barème de la vie a changé. Sa valeur ne se mesure plus à la valeur militaire, à la grandeur de l'empire, au volume de l'argent, à la somme de plaisirs, ni même à la lucidité de l'intelligence, à la fermeté du caractère ou à l'éclat du génie. Tout cela n'est plus et ne sera jamais plus qu'un moyen. C'est le but qui importe.

La valeur de l'homme et la valeur de la

vie se mesurera désormais à l'aune de ce petit livre qu'on appelle l'Evangile et à cette unique et grande figure que nous appelons Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, notre Seigneur.

Il est mort sur une croix, scandale pour les Juifs et folie pour les païens ; mais en ressuscitant d'entre les morts, en nous ouvrant l'éternité, il a fait de la croix la force de Dieu et la sagesse de Dieu pour tout homme qui croit en Lui.

Pâques nous appelle à cette vie nouvelle, à une vie qui vaut la peine d'être vécue, qui permet de faire œuvre durable, qui débouche sur l'éternité.

La porte est large et la voie spacieuse qui conduit à la perdition ; elle est étroite, la porte et resserrée la voie qui conduit à la vie. Nous voulons entrer par la porte étroite ; et s'il en est peu qui la trouvent, nous essaierons d'être de ceux-là.

Nous ne voulons être ni des surhommes, ni des robots, mais des hommes. Et la voie de l'espérance, la voie du salut, c'est celle du devoir fidèlement rempli, jour après jour, chacun à sa place, chacun suivant ses moyens et suivant la tâche qui lui est confiée.

Notre travail peut être obscur et pénible. Nos voisins peuvent l'ignorer, le méconnaître ou le dédaigner. L'essentiel est qu'il soit bien fait par un homme de bonne volonté.

La moisson lèvera un jour.

Et si parfois nous sentons nos forces s'épuiser et notre courage faiblir, si nous voyons l'orage qui menace ou la nuit qui vient, alors répétons la prière des disciples

d'Emmaüs découragés devant la ruine de leurs espérances :

« Maître, il se fait tard et déjà le jour baisse. Reste avec nous ! »

Et notre cœur connaîtra de nouveau la paix !

M. Cordelier.

ALLÉGRESSE PASCALE

L'obscurité recule et le mont du Calvaire
Est tout à coup saisi d'un étrange frisson...
Une aurore splendide émeut toute la terre
De divine façon.

C'est le jour attendu, fixé pour la victoire
De notre Rédempteur sur l'étau de la mort...
Ce grand prodige va renouveler l'Histoire
Et des humains le sort.

Monde, tu l'as tué cet Homme-Dieu qui t'aime :
Puis tu scelles, tremblant, la pierre du
Tombeau !
Mais tout le Ciel repose en son cadavre blême
Qui surgira plus beau.

Soudain le roc tressaille et Jésus le traverse,
Dorant de sa clarté la cité de Sion...
Cette iumièrre chasse au loin toute ombre
Et rend bleu l'horizon. [adverse]

O Christ, unique espoir, voilà deux mille
[années]
Que vous êtes sorti des entrailles du sol,
Pour que soit désormais aux âmes

Restitué l'envol ! [enchaînées]

A quel autre irions-nous demander la
[sagesse]
Qui fait sur le chemin éviter les faux pas ?
Accordez-nous courage et force avec

Au séjour d'ici-bas. [largesse]

Et puisque ce séjour n'est qu'une brève
[escale]
Vers le phare éclatant de votre Eternité,
Gardez aux coeurs chrétiens l'allégresse
O Christ ressuscité ! pascale,

Louis BOUELLAT

Les idées justes mènent au succès, les idées fausses à la catastrophe.

C'est pourquoi la condition initiale et nécessaire de toute réussite, en n'importe quel domaine — économique, social, politique, philosophique, religieux — est de penser juste, d'avoir des idées et de les avoir justes.

Les disciples de Confucius lui demandèrent un jour quel serait son premier geste s'il était élu empereur de Chine. Confucius se mit à réfléchir parce qu'il était sage et parce qu'il était Chinois. Puis il répondit : « Je commencerais par fixer le sens des mots ».

Fixer le sens des mots, véhicules des idées, pour qu'on puisse tout d'abord s'entendre et discuter valablement jusqu'au moment où jaillit la lumière, c'est-à-dire l'idée juste.

Dans le domaine de l'agriculture c'est aussi par l'esprit que tout commence... même que l'on a cru pendant longtemps que « pour cultiver la terre il suffisait d'avoir de bons bras » !

Ici, penser juste, avoir des idées justes, est aussi essentiel que dans les autres secteurs de l'activité humaine !

Or, au vu et au su de ce qui se prépare ensuite de l'avènement du Marché commun, penser, en matière agricole, comme par le passé, c'est certainement penser faux et se mettre sur la pente qui conduit à la catastrophe.

Et quelle est, sur le plan général, l'orientation que nous devons donner à notre esprit pour que s'élaborent des idées justes ?

« Nous n'avons pas à vivre dans un monde nouveau, dont il sera possible de faire au moins la description, disait récemment Gaston Berger, mais dans un monde mobile. C'est dire que le concept même d'adaptation doit être généralisé ».

Que sera l'agriculture de demain ? Nul ne le sait exactement. Aussi le plus grand service que l'on puisse rendre au monde paysan, c'est de le préparer à s'adapter aux tâches futures qui l'attendent. Comme le remarquait le philosophe Maurice Blondel, « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare » !

L'enseignement agricole — celui qui est dispensé dans nos écoles d'agriculture et tout autant celui des cours de vulgarisation, celui des soirées d'information et des journées de formation — doit avant tout viser à préparer nos agriculteurs à s'adapter aux conditions nouvelles qui les attendent.

Sans doute, certaines formules d'enseignement seront-elles toujours valables, quelles que soient la vie et les techniques de l'agriculture de demain. On aura toujours besoin d'une formation scientifique de base et d'une culture générale développée : sans elles, il est impossible de comprendre l'évo-

C'est par l'esprit que tout commence ; il importe donc souverainement de penser juste...

... a fort justement noté le philosophe Jacques Maritain. C'est au fond de cette âme qui n'est rien du tout quant au volume et à la masse que tous les mouvements de la vie humaine se préparent.

Si l'idée qui s'élabore dans le silence de l'esprit est juste, tout est pour le mieux, si elle est fausse, gare à la catastrophe.

Chacun des biens dont nous sommes les bénéficiaires est le fruit d'une idée juste, comme chacun des maux dont nous souffrons a sa racine dans une idée fausse ou qui s'est faussée en cours de route.

Que d'exemples pour le prouver !

Un ingénieur est chargé de calculer la résistance des câbles pour la construction

d'un téléphérique. Il se trompe dans ses calculs soit par étourderie, soit par incapacité professionnelle. Il tend des câbles de trop faible résistance. Une effroyable et inévitable catastrophe s'ensuivra. Une cabine remplie de voyageurs tombe dans les gorges abruptes de la vallée. Erreur au départ, catastrophe au bout !

Un chef de gare fait, dans son local d'ajouillage, une fausse manœuvre. Quelques minutes plus tard, deux trains entreront en collision dans un épouvantable et meurtrier fracas de ferraille. Erreur au départ...

Une infirmière se trompe d'ampoule en faisant une piqûre à son patient. Une heure plus tard, le malheureux agonise. Erreur au départ...

lution des techniques. Cette formation devra, bien entendu, être adaptée aux divers niveaux d'enseignement... elle se fera même souvent en n'ayant pas peur de « se salir les mains » !

Mais il ne faudrait pas confondre formation scientifique et connaissances encyclopédiques, dit justement Henry de Farcy

ENCORE UN PRINTEMPS QUI S'AVANCE...

*Encore un printemps qui s'avance
Sur les sentiers fleuris d'avril,
Avec sa toque de grésil
Et son éternelle jouvence.

Il arrive, il frappe au carreau [perles,
De ses longs doigts d'or bagués de
Et pour lui le flûteau du merle
Attaque un brillant allégo.

Moi, captif d'un devoir sévère,
J'enrage et lui tourne le dos,
Mais derrière les blancs rideaux
Il agite une primevère.

Printemps, printemps, que me
[veux-tu ?

Jadis, docile à tes invités,
J'aurais au bois couru bien vite,
De ma jeunesse revêtue.

J'aurais secoué l'aubépine
Qui déjà blanchit le chemin
Pour humer au creux de mes mains
Sa neige éblouissante et fine.

J'aurais cueilli dans le pré vert
Pour l'effeuiller selon le rite,
La minuscule marguerite,
Œil rose au ras de l'herbe ouvert.

J'aurais guetté la flèche noire
De l'hirondelle au vol plongeant
Qui semble en un sifflet d'argent
Moduler un cri de victoire.

J'aurais écouté dans le vent,
Sous l'arbre au léger diadème,
Les promesses toujours les mêmes
Que tu fais aux pauvres vivants.

J'aurais empli mon âme blanche
Du vertige immense du ciel
Et du chant confidentiel [branches.
Que le ruisseau murmure aux

J'aurais fait tout cela, printemps,
Lorsqu'en moi bouillonnaient tes
Et que les bleus essaient du rêve [sèves
Habitaient mon cœur palpitant.

Mais aujourd'hui, lorsque tu passes
Je lève à peine un front plissé
Et ce cœur, sous sa carapace,
Soupire en songeant au passé...*

William Argenton
(Extrait de «Fenêtre sur l'azur»).

dans un remarquable article sur la refonte de l'enseignement agricole en France.

L'agriculture est un métier complexe qui suppose des connaissances aussi diverses que multiples... Il faut savoir laisser de côté ce qui est périmé dans ces connaissances pour ne concentrer son effort que vers ce qui est valable. Il faut arriver à assimiler rapidement les nouveautés et surtout à les utiliser dans son propre champ d'action. Mieux que d'apprendre pour apprendre, ce qui compte c'est d'apprendre à apprendre, note encore H. de Farcy.

Il y a plus : il faut adapter le paysan au monde social de demain.

On parle beaucoup des changements apportés par l'industrialisation de l'agriculture. Si l'on entendait uniquement par ce mot la mise de quelques machines à la disposition de l'agriculture, la transformation resterait modeste. Sur le siège d'un tracteur, l'agriculteur est sans doute plus puissant que lorsqu'il manie une bêche ; mais il est aussi isolé ; en fait, la portée du changement est beaucoup plus vaste.

Il y a en réalité, selon Durkheim, deux formes de sociétés : celles où règne une « solidarité mécanique », c'est-à-dire dont

les membres sont « juxtaposés » les uns aux autres, et celles où les hommes sont liés par une « solidarité organique », leurs activités étant complémentaires et le travail de l'un commençant où finit celui de l'autre.

Au premier type correspondent les sociétés agricoles traditionnelles, au second les sociétés industrielles mais c'est vers lui qu'évoluent les sociétés agricoles.

L'interdépendance de l'agriculture et de l'industrie est un fait acquis, et celle des agriculteurs entre eux s'instaure progressivement.

Transformation qui suppose un encadrement de plus en plus dense de cadres d'organisations professionnelles, de directeurs de coopératives et de techniciens agricoles, mais qui suppose surtout la modification de l'esprit même de l'agriculture, où l'aptitude à collaborer devient une valeur essentielle. C'est vers l'élimination progressive de l'individualisme paysan que nous allons.

Jean XXIII le souligne d'ailleurs, dans l'encyclique *Mater et Magistra*, lorsqu'il invite les agriculteurs à « se sentir solidaires » et à « se soucier davantage du bien commun ».

Abbé Crétol.

Le rapport de la Banque nationale

Approuvé par le Conseil fédéral et soumis à l'assemblée des actionnaires, le rapport de la Banque nationale sur sa gestion en 1961 donne tout d'abord un aperçu du cours favorable poursuivi par l'économie mondiale et l'évolution de la conjoncture en Suisse. Les revalorisations monétaires décidées en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas modifièrent l'orientation des courants de capitaux. L'espérance, nourri à l'étranger, de voir le franc suisse revalorisé, lui aussi, a provoqué, vers notre pays, un brusque afflux de fonds, qui atteignit plus de 1,2 milliard de francs en quelques jours. Les déclarations du Conseil fédéral et de la Banque nationale, affirmant qu'une revalorisation du franc était hors de question, parvinrent tout d'abord à affaiblir la spéculation ; mais une attaque déclenchée peu après contre la livre sterling causa de nouvelles entrées de devises. En août, la crise de Berlin entraîna derechef un afflux de capitaux. Ces importantes entrées placèrent la Banque nationale devant de nouveaux problèmes et l'engagèrent à régler sa politique monétaire extérieure en tenant compte, dans une mesure plus grande, des circonstances internationales. Les efforts conjugués de la Banque nationale, de la Confédération et des banques ont permis

de diminuer sensiblement les effets nuisibles, sur les taux d'intérêt et les prix, de l'énorme afflux de capitaux venus de l'étranger. Malgré l'accroissement considérable des réserves monétaires, qui a entraîné une création correspondante, le volume de l'argent a pu être maintenu sous contrôle. C'est ainsi que les avoirs librement disponibles, entretenus par l'économie en comptes de virements à la Banque nationale, étaient nettement plus faibles qu'à la fin de l'année précédente.

L'afflux de fonds de l'étranger porta les réserves monétaires d'un bond à 11 187 millions de francs le 15 mars. Dans les jours suivants, elles diminuèrent du fait des mesures de soutien prises en faveur de la livre sterling. Mais, en juin déjà, les discussions dont cette monnaie fut de nouveau l'objet et le rapatriement d'avoirs placés à l'étranger par les banques et l'économie déclenchèrent des transferts de fonds vers notre pays et, partant, une augmentation des avoirs en or et en dollars. A côté de nouvelles entrées de devises, dues principalement à la crise de Berlin, les premiers remboursements des avances accordées à la Banque d'Angleterre en mars contribuèrent, eux aussi, à l'accroissement des réserves monétaires. Le 23 septembre, elles atteignirent

un maximum absolu, soit 12 013 millions de francs. A la fin de décembre, les réserves d'or et de devises se montaient à 11 920 millions de francs ; elles dépassaient ainsi de 1882 millions de francs ou 18,8 % le niveau de l'année précédente.

Sous l'influence de l'expansion de la conjoncture, les besoins d'argent de l'économie ont considérablement progressé. Toutefois, ils ont pu être satisfaits presque sans recours au crédit de la banque d'émission. Jusque peu avant la fin de l'année, le montant des crédits accordés par la Banque nationale est demeuré bas. Le besoin grandissant de moyens de paiement éprouvé par l'économie et la population a provoqué une forte augmentation de l'émission de billets, à laquelle doit avoir contribué aussi une certaine thésaurisation de billets, due à l'incertitude de la situation internationale. A la fin de l'année, le montant de la circulation des billets était de 7656 millions de francs et dépassait de 11,7 % le chiffre noté une année auparavant. Durant l'année 1960, l'accroissement avait été de 8 %. L'extension de la circulation fiduciaire s'est accompagnée d'une augmentation du pourcentage des deux grosses coupures de 500 et de 1000 francs. Par rapport à l'ensemble de la circulation, la proportion des billets de 1000 francs a passé de 29,97 à 30,28 % et celle des billets de 500 francs de 10,41 à 10,55 %. La proportion des billets de 100 francs, soit 43,58 contre 43,57 %, est restée pratiquement la même. Toutes les autres coupures ont vu leur importance relative diminuer par rapport à la fin de 1960. La part des billets de 50 francs a reculé de 7,5 à 7,27 % ; quant aux trois petites coupures de 5, 10 et 20 francs, elles représentaient ensemble, à la fin de l'année, 8,33 % de la circulation contre 8,54 % une année auparavant. Au 31 décembre, la circulation des billets était couverte à raison de 144,7 % par de l'or.

Le marché de l'argent et des capitaux a été caractérisé par une grande liquidité et par la stabilité des taux d'intérêt, le taux officiel d'escompte étant resté, par ailleurs, inchangé à 2 %. La formation de l'épargne s'est accrue avec le développement de la conjoncture, sans pourtant parvenir à couvrir la demande de capitaux. Le manque a été comblé par l'afflux de fonds de l'étranger, qui a masqué la situation du marché. Comme le besoin de capitaux dépassait les épargnes courantes, une pénurie de moyens se serait produite sans ces fortes entrées de devises. Les taux d'intérêt tendirent à baisser dans les premiers mois de l'année. Sur le marché à court terme, ce mouvement cessa dès février, tandis qu'il se poursuivit jusqu'en mai sur les marchés à moyen et long terme. Une légère hausse

est survenue en juin et juillet, mais n'a pas tardé à faire place à une baisse amenée par un nouvel accroissement de liquidité. Vers la fin de l'année, les préparatifs des banques en vue des échéances de fin d'année ont provoqué une légère élévation des taux à court terme.

L'activité en matière d'émissions publiques a été extraordinairement vive, puisqu'on a compté non moins de 75 emprunts par obligations et de 64 émissions d'actions, contre respectivement 59 et 52 en 1960. La mise à contribution du marché par des emprunts suisses et étrangers et par des émissions d'actions a dépassé les résultats de l'année précédente. Le montant extraordinaire des fonds enlevés au marché — émissions publiques et non publiques d'obligations et d'actions ont atteint ensemble 3,5 milliards de francs en chiffre rond — marque bien l'importance des moyens dont l'économie avait besoin et l'ampleur de l'exportation de capitaux à long terme.

Le développement de la conjoncture a entraîné une forte expansion de l'activité des banques. Ce sont surtout les prêts commerciaux et les crédits de construction qui ont augmenté. Comme ce vigoureux accroissement des crédits dénotait une tendance inflationniste, la Direction générale de la Banque nationale, en juin déjà, a adressé une circulaire aux banques pour leur recommander instamment d'user de la plus grande retenue dans l'octroi de prêts, en particulier dans le financement de la construction et d'être réservées à l'égard des demandes de crédits destinés à l'agrandissement ou à la construction de bâtiments industriels ou artisanaux. En revanche, il fallait favoriser la construction de logements, lorsque les devis reposaient sur des calculs raisonnables. En même temps, la Direction générale exhortait les banques à observer les directives du Gentlemen's Agreement de 1951 concernant la construction qui continuaient d'avoir leur pleine justification.

Les fonds propres de la Banque nationale sont constitués par une réserve de 29 millions de francs (y compris l'apport d'un million en 1961) et par le capital social de 50 millions divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune, dont 50 % versés, soit fr. 250.— par action. Le 58,06 % du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres corporations et établissements de droit public, et le 41,94 % à des actionnaires particuliers. Précisons encore qu'après attribution du dividende de 6 % au capital social versé, soit fr. 1 500 000.—, l'excédent du bénéfice net doit être bonifié à la Caisse d'Etat fédérale, c'est-à-dire fr. 4 343 248.80.

Le chiffre du bilan de la Banque natio-

nale atteint 12,20 milliards, en augmentation de 1,94 milliard sur celui de l'année précédente.

BONI FÉDÉRAL DE 328 MILLIONS

Le Conseil fédéral a pris connaissance hier du compte d'Etat pour l'année 1961 qui se solda par un boni de 328 millions (1960 : 279 millions). Ce boni se compose d'un excédent de recettes du compte financier de 139 millions et d'un excédent de revenus du compte des variations de la fortune de 189 millions. Le budget général de 1961 était à peu près équilibré, de sorte que l'amélioration est de 328 millions.

Les recettes du compte financier s'élèvent à 3406 millions. Elles sont de 446 millions supérieures aux prévisions budgétaires. Le surplus de recettes provient principalement du produit des droits de douane et des im- pôts.

Si les dépenses du compte financier, qui se montent à 3267 millions sont de 209 millions plus élevées que les crédits budgétaires, il y a lieu de considérer que ce sur- plus provient exclusivement de 237 millions de prêts accordés à l'étranger, ceux-ci apparaissant par ailleurs aux revenus du compte des variations de la fortune au titre d'augmentation des immobilisations. Le résultat du compte général n'en est pas modifi- é. Si l'on fait abstraction de ces prêts, le total des dépenses est de quelque 30 millions inférieur aux crédits ouverts au bud- get. Les sommes non dépensées sont de l'ordre de 200 millions et se répartissent sur différents articles budgétaires. Il s'agit no- tamment de subventions et des dépenses pour les immeubles et le mobilier. En re- vanche, environ 170 millions de plus que les prévisions budgétaires ont été dépensés sur d'autres articles. Ainsi en est-il notam- ment des dépenses pour les routes natio- nales et, en vertu des surplus de recettes de la Confédération, des parts des cantons y relatives.

L'excédent des revenus du compte des variations de la fortune provient de la ca- pitalisation des 237 millions de prêts à l'étranger. Par ailleurs, le solde des ver- sements et des prélèvements concernant les provisions, les amortissements, etc., repré- sente une charge de 48 millions.

Le découvert du bilan de la Confédéra- tion, qui était de 6238 millions à fin 1960, est réduit du montant de 328 millions et s'élève donc à fin 1961 à 5910 millions.

L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE PERD-ELLE SON CARACTÈRE DOMINANT ?

On peut dire que depuis le début du siècle, les Etats-Unis ont détenu une véritable supériorité économique et financière sur

les pays étrangers. Ils purent ainsi dominer politiquement le monde.

Cette politique a été atténuée après la première guerre mondiale. Mais l'économie américaine restait quand même dominante du fait de sa productivité, de ses réalisations techniques, de la conception de ses relations humaines, de sa philosophie, de sa concurrence, etc. De partout se rendaient aux Etats-Unis, hommes d'affaires, dirigeants syndicaux, professeurs, pour admirer les méthodes nouvelles et étudier les possibilités d'ajustement à leurs propres économies.

Mais, actuellement, une certaine inquiétude règne aux Etats-Unis et chez les sympathisants au sujet de cette puissance économique. Si l'on consulte la « Documentation française » n° 629 du 19 janvier 1960, on constate que les Russes possédaient en 1957 une réserve de techniciens et de scientifiques de 1 475 000 personnes contre 1 330 000 pour les Etats-Unis ; en 1961, l'écart sera de 2 millions à 1 600 000. Le taux de croissance annuel de cette main-d'œuvre est de 8 % en URSS et 5 % seulement aux Etats-Unis ; la réserve des techniciens possédant des diplômes avancés est, en Russie, cinq fois plus grande qu'en Amérique.

D'après « l'étude sur la situation économique de l'Europe en 1960 » (Genève 1961, ch. II), la production industrielle soviétique s'accroît à un rythme de 10 % et depuis 1957, le revenu national à un rythme de 8 à 12 %, chiffres très supérieurs aux chiffres américains.

Les importations américaines, par rapport aux importations mondiales, sont inférieures à celles de la Communauté économique européenne et les exportations représentent le 18 à 20 % des exportations mondiales ; ce sont les plus importantes d'aucun pays isolé. Mais là encore, la part des exportations mondiales est en progression continue.

Jusqu'en 1957, le monde occidental souffrait d'une pénurie générale d'or et de dollars. Depuis cette date, renversement de la situation. L'or qui avait afflué aux Etats-Unis émigre vers l'Europe, les balances des comptes américains deviennent déficitaires. On suppose les chances de dévaluation du dollar. C'est ici où l'on voit que l'économie américaine tend à perdre son caractère de domination. Les réserves d'or américaines qui avaient dépassé 24 milliards de dollars en 1948-49 n'atteignaient plus que 17,6 milliards à la fin du premier semestre 1961. Au contraire, les réserves du monde libre passaient de 11 à 21 milliards de 1951 à 1961. Simultanément, les réserves mondiales en dollars augmentaient de plus de 7 milliards. Autrement dit, on a assisté

depuis quelques années à un reflux vers l'Europe de l'or jusqu'ici détenu aux Etats-Unis, en même temps que l'Europe accumulait des réserves de dollars massives sous formes de crédits à court terme. L'explication de ce phénomène réside dans l'importance globale des exportations de capitaux américains sous formes de dons et de crédits d'assistance, d'investissements publics et privés et des fortes dépenses militaires occasionnées par les troupes américaines stationnées en pays alliés. L'aide américaine aux pays sous-développés atteignait en 1960 le 54 % de l'aide globale.

Si, par mesure d'équilibre, l'Europe occidentale augmentait sa part d'assistance afin de réduire celle des Etats-Unis, la position dominante des Etats-Unis ne serait-elle pas atténuée ? Cette solution n'en est pas une. C'est par des mesures internes que le gouvernement américain peut sauvegarder sa situation.

M. B.

IN MEMORIAM

† Etienne LONFAT

Président du Conseil de surveillance
Charrat (Valais)

En cette fraîche matinée du 21 février, une foule nombreuse et recueillie de parents et d'amis accompagnaient au champ du repos notre fidèle ami Etienne Lonfat.

Parti trop tôt à l'âge de 65 ans, il s'en est allé vers le Seigneur qu'il a servi avec la plus grande fidélité. Modèle de patience, de caractère toujours égal, il a semé sur son passage la charité et l'humour qui lui étaient particuliers. La société entière lui est redevable d'un nombre incalculable d'actes de générosité qu'il accomplissait dans le plus grand silence.

C'est avec une ponctualité exemplaire qu'il remplissait ses tâches délicates et la Caisse Raiffeisen, dont il était président du Conseil de surveillance, lui conservera un souvenir ému.

Une fois de plus, nous nous inclinons devant la décision du Tout Puissant, persuadés que notre cher disparu continue à nous tendre la main du haut du Ciel.

* * *

† Louis FERROT

Ancien président du Comité de direction
Donneloye (Vaud)

† Marcel GROUX

Membre du Comité de direction

La Caisse de crédit mutuel de Donneloye est en deuil. Le 26 novembre écoulé, une foule nombreuse accompagnait au champ du repos la dépouille mortelle de notre cher ancien président M. Louis Ferrot.

Le 15 février, nous apprenions avec émo-

tion le décès de notre cher ami et collègue, Marcel Groux, de Bioley-Magnoux, survenu après une assez longue et pénible maladie.

Ils furent appelés par la confiance publique, M. Ferrot aux fonctions de syndic de sa commune, et M. Groux à celles de boursier communal et secrétaire-gérant du moulin agricole. De plus, ils ont été appelés à la présidence de leurs sociétés de laiterie respectives et aux fonctions de commissaires des services locaux des blés. Parce qu'ils ont œuvré longuement au sein des Comités de notre organisation, nous rendons un respectueux hommage de reconnaissance à ces deux excellents citoyens, modestes, serviables, dévoués, soucieux du bien commun, pour le travail accompli au développement et à la prospérité de notre institution.

Nous réitérons à leurs familles nos sincères condoléances.

A. J.

* * *

† Séraphin WICHT

Président du Comité de direction
Léchelles (Fribourg)

Tous ceux qui ont connu Séraphin Wicht ont appris avec un vif sentiment de regret le décès de celui que de multiples dons d'intelligence et de cœur ont popularisé dans sa commune et dans son canton, car son activité s'est manifestée dans tous les milieux.

Les raiffeisenistes de Léchelles-Chandon ont participé nombreux à ses funérailles en témoignage d'estime et de reconnaissance envers celui qui présidait avec tant de tact et de talent aux destinées de leur Caisse de crédit mutuel. Ils garderont de lui un souvenir pieux et prient la famille en deuil d'accepter leurs sincères condoléances.

* * *

† Edmond KUBLEUR

Fondateur de la Caisse Raiffeisen
Les Bois (Jura)

La Caisse Raiffeisen des Bois est endeuillée par la mort de celui auquel elle doit son existence.

Edmond Kubleu déploya durant toute sa vie son activité au service de la communauté. Il fut tout à la fois secrétaire-caissier communal, officier d'état civil et juge au tribunal de district. Se passionnant aux questions sociales, il fut le promoteur de l'idée raiffeiseniste. Ses talents et son dévouement aidant, il sut concrétiser sa généreuse initiative et devint le premier président de la Caisse fondée en 1935.

Citoyen de grand cœur et sincèrement bon, il a bien mérité de la communauté. Nous prions sa famille de trouver ici l'expression de notre profonde sympathie.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées Jubilaires

La Caisse de Fontaines (Neuchâtel) fête ses 25 ans.

C'est dans la joie, et avec des sentiments de reconnaissance, que plus de 70 membres et invités ont commémoré, samedi 24 février, le 25me anniversaire de la fondation de la Caisse de crédit mutuel.

L'assemblée générale annuelle précédé la manifestation officielle sous la présidence de M. Robert Besancet. On y entendit les rapports statutaires qui firent ressortir l'excellente situation et les progrès constants de la Caisse, ainsi que les services toujours plus grands que notre institution villageoise rend à la population laborieuse. Les comptes et les conclusions des rapports furent adoptés à l'unanimité et le reste de l'ordre du jour fut liquidé en un tournemain.

Cette assemblée fut suivie de la manifestation commémorative. Il appartint à M. le pasteur Jacques Reymond, président du Conseil de surveillance, de souhaiter la bienvenue aux membres, à leurs épouses et aux invités, soit M. Roland Séchaud, réviseur et délégué de l'Union ; M. Pierre Urfer, vétérinaire, président de la Fédération neuchâteloise ; M. Pierre Fallot, directeur de la Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon, tous deux promoteurs de notre Caisse en 1937 et, en quelque sorte, ses parrains, ainsi que M. Fritz Roth, président de commune.

Si une telle manifestation marquait une date et un fait, elle devait permettre aussi un retour en arrière, afin de rendre hommage aux pionniers, à ceux qui avaient œuvré dès le début. Elle devait être l'occasion de mesurer le chemin parcouru, avec ses difficultés, ses obstacles et ses réussites.

Ce fut à M. Edouard Eggli, premier président et caissier actuel qu'échut cette tâche. Il rappela tout d'abord dans quelles circonstances fut créée la Caisse :

Une première séance d'information eut lieu le 23 mars 1937, en présence de M. Heuberger, de l'Union et de MM. Urfer et Fallot. Le 16 avril suivant, une assemblée constitutive fut convoquée et 15 personnes signèrent le bulletin d'adhésion, devenant ainsi les membres fondateurs.

M. Eggli donna lecture des noms de ces quinze membres, dont six nous ont précédés dans la Patrie céleste : Robert Haussener, membre du Comité de direction pendant 16 années ; Edmond Monnier, d'abord secrétaire de ce même comité, puis caissier combien dévoué pendant 12 ans (total 16 ans) ; Alphonse Sermet, secrétaire du Conseil de surveillance pendant 19 années ; Ernest Gross, père, enlevé il y a quatre mois à l'affection des siens et de ses amis, alors qu'il accomplissait sa 25me année comme vice-président du Conseil de surveillance ; Maurice Zehr, nommé président du Conseil de surveillance en février 1954 et qui nous fut repris avant d'avoir pu entrer en fonction, le 7 avril de la même année.

Un hommage spécial fut rendu à ces membres méritants et l'assemblée se leva pour honorer leur mémoire.

L'orateur exprima aussi sa reconnaissance à tous ceux qui se sont dévoués pour la Caisse et dont quatre militent depuis toujours dans les rangs des dirigeants : Robert Besancet, président du Conseil de surveillance pendant 17 années, puis président du Comité de direction jusqu'à maintenant ; Jules Gaffner, vice-président du Comité de direction depuis 1937 ; Paul-Robert Juvet, caissier de 1937 à 1942, puis secrétaire du Comité de direction ; Edouard Eggli, premier président du Comité de direction puis caissier depuis 1953. Honneur et merci à eux !

M. Eggli s'attacha, à l'aide de chiffres, à montrer les progrès réalisés en 25 ans et proclama sa confiance dans l'avenir de notre petite banque villageoise.

M. Séchaud apporta ensuite le message et les vœux de l'Union, rappelant que les coopératives

de crédit, système Raiffeisen, sont répandues dans le monde entier et que, partout, elles rendent d'inappréciables services, appuyées qu'elles sont sur des principes solides et un idéal commun.

Il fut suivi de M. Urfer, apôtre de l'idéal Raiffeisen en terre neuchâteloise qui dit sa joie de pouvoir fêter le 25e anniversaire de la Caisse de Fontaines, caisse qu'il a aidé à fonder. Il s'attacha ensuite à démontrer qu'en face des idéologies matérialistes actuelles, celle prêchée par le Christ finira par triompher. Il termina en faisant des vœux pour la prospérité de notre Caisse, au nom de la Fédération qu'il représente.

Ces deux délégués étaient leurs paroles de souvenirs tangibles destinés à marquer cet anniversaire mémorable.

Ce fut ensuite au tour de M. Fritz Roth, président de commune, de saluer l'assistance, de rappeler les origines lointaines de notre village et d'insister sur le rôle et l'importance de notre institution au sein de la communauté et sur les services toujours plus nombreux et appréciés qu'elle rend.

Enfin, les autorités de la Caisse désirant marquer ce jour d'une façon spéciale, tous les participants passèrent à la Halle de gymnastique, abondamment décorée et fleurie, où une copieuse collation fut servie. Ce repas fut agrémenté par les chants et rondes des petits élèves de la classe inférieure, par les productions musicales d'un accordéoniste virtuose et surtout par celles combien désopilantes d'un fantaisiste de l'humour. Et puis, surprise agréable, au terme de cette manifestation fort réussie, chaque dame fut invitée à emporter une des magnifiques terrines fleuries.

La Caisse de crédit mutuel de Fontaines a bien fêté ses 25 ans. Elle va certainement continuer son œuvre d'entraide bienfaisante, nous le souhaitons pour notre village et ses habitants.

E. E.

Brot-Plamboz (Neuchâtel)

Cette localité, située dans le Jura neuchâtelais, comprend environ 90 ménages dispersés sur une distance de 12 km. avec un terrain varié et presque plat.

Pour marquer les 25 ans de fondation, la Caisse avait organisé, le samedi 3 mars, dans une salle rénovée et décorée du restaurant des Petits-Ponts, une petite manifestation jubilaire qui se déroula dans un excellent esprit.

Séance administrative

La partie officielle est ouverte par M. Albert Robert, président, qui souhaite la bienvenue à MM. Séchaud, sous-directeur de Saint-Gall, Matile, vice-président de la Fédération neuchâtelaise, ainsi qu'aux représentants des Ponts-de-Martel et de la Sagne. Sous sa direction l'ordre du jour est rapidement liquidé.

MM. Vital Dubois et Robert Martin sont désignés comme scrutateurs, mais tous les votes recueilleront l'unanimité. Le procès-verbal de l'assemblée de 1961, fort bien rédigé par M. Pierre Zmoos, ne donne lieu à aucune remarque.

Les comptes présentés et commentés par M. Samuel Michaud, caissier, font ressortir l'importance de la Caisse Raiffeisen. Ils se soldent par un bénéfice de fr. 3693.40. C'est là un résultat réjouissant, car les prêts se font sans commission. Les réserves internes de la Caisse atteignent à ce jour fr. 54 733.90. Les dépôts en carnets d'épargne se montent à fr. 1 098 556.63 et les obligations à fr. 128 400.—. Ces chiffres évoquent l'esprit d'épargne qui anime notre population et c'est très heureux. Quant au mouvement annuel, il s'est monté à fr. 1 870 559.71 en 854 opérations.

Après un rapport de M. Robert Dumont, président du Comité de surveillance, les comptes sont approuvés avec vifs remerciements au caissier. La première partie étant terminée nous enten-

dons deux morceaux d'accordéon fort goûts en guise d'entracte.

Séance jubilaire.

Dans son allocution, M. Albert Robert, président, relève les noms des membres fondateurs, en particulier celui de M. Marcel Perrenoud, pionnier de la première heure, hélas, avec tant d'autres, déjà trop tôt disparus. L'assemblée est invitée à se lever pour honorer leur mémoire. Sur 26 adhérents fondateurs, 8 seulement font encore partie de la société. M. Robert se plaît encore à retracer l'activité de la Caisse depuis sa fondation, le 20 mars 1937.

M. Samuel Michaud montre avec des chiffres l'essor pris par la Caisse au cours de ses 25 ans d'activité : bilan 1937 : fr. 31 161.—, bénéfice : fr. 11.—. Bilan 1962 : fr. 1 314 024.—, boni : fr. 3693.40. Le mouvement général pour 25 exercices s'élève à fr. 30 074 349.—.

M. Séchaud, au nom du siège central de Saint-Gall, félicite chaleureusement la société et forme tous ses vœux pour l'avenir. Il donne quelques renseignements sur la grande famille des Caisses Raiffeisen et sur son histoire dans notre pays. Ensuite, il remet un diplôme de circonstance au président de l'institution.

M. Matile apporte les félicitations de la Fédération neuchâtelaise et remercie spécialement les personnes en charge. Il remet également un souvenir au président de la société.

Tour à tour, le délégué des Ponts-de-Martel, celui de la Sagne et M. Tell Perrenoud, président de la commune de Brot-Plamboz, exprimèrent leurs vœux les plus sincères aussi bien pour le présent que pour l'avenir. Des paroles de remerciements sont adressées à chacun, plus spécialement à M. Albert Robert, président depuis 25 ans, au secrétaire, M. Pierre Zmoos et au caissier, M. S. Michaud. Tous les membres fondateurs et du Comité encore en activité reçoivent une médaille. Un souvenir est également remis à chaque membre.

Une magnifique plante ornée d'un cache-pot et d'une assiette dédicacée est offerte à l'épouse du Caissier, Mme Michaud, en reconnaissance de son dévouement pour la réussite de cette fête. L'hymne neuchâtelais entonné par l'assistance est le trait d'union entre la partie officielle et la partie récréative, accompagné d'un excellent souper pendant lequel M. Marc Widmer se révéla un distingué major de table. MM. Roger Perrenoud et Robert Stauffer, avec leurs accordéons, surent faire revivre plus d'une belle et ancienne valse entre-coupée par les anecdotes d'un humoriste, si bien que les heures ne se comptaient plus.

Une heureuse page de l'évolution de notre Caisse se tourne, mais son histoire continue, marquée, espérons-le, par un constant développement et surtout par des services répétés au bénéfice de notre population.

S. M.

Assemblées ordinaires

Cerneux-Péquignot (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu le mardi 13 février l'assemblée générale du 20e exercice. La séance est ouverte par M. Claude Simon-Vermot, président du Comité de direction.

M. Xavier Balanche, fils et Michel Marguet sont désignés comme scrutateurs, puis M. Charles Bonnet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est adopté sans observation à l'unanimité et avec remerciements à son auteur qui s'acquitte toujours de sa tâche à la satisfaction de chacun.

Le président donne ensuite lecture de son rapport et souligne tout d'abord le privilège que nous avons de pouvoir vivre en paix alors que tant de pays ne connaissent que la guerre, les meurtres et les calamités. Notre Caisse a vu accroître en 1961 son activité en profitant partiellement de la haute conjoncture mais surtout de la confiance toujours plus grandissante de la population, qui est la plus belle récompense au Comité de direc-

tion et au Conseil de surveillance. En donnant à chacun la possibilité de placer son argent ou d'obtenir des prêts à des conditions avantageuses, la Caisse n'a qu'un but : servir. Le président termine son exposé en souhaitant une activité toujours plus féconde à notre Caisse afin de lui permettre de servir tous les milieux de la population.

Le caissier, M. Joseph Vermot, présente les comptes et son exposé fait ressortir quelques chiffres importants : les dépôts sur carnets d'épargne ont augmenté de fr. 72 000.—, les obligations de fr. 57 000.—, ces deux comptes réunis donnent une somme totale de plus de fr. 915 000.— à fin 1961. Les carnets d'épargne ont augmenté de 28 unités et 404 carnets étaient en circulation. L'apport constant de capitaux permet de faire face aux demandes de prêts. En première hypothèque, nous avons 19 comptes pour 525 836 francs, les autres prêts, 17 comptes pour fr. 106 740.—. Le bilan est en augmentation de fr. 81 000.— et se chiffre à fr. 988 982.—. Le bénéfice de l'exercice est de fr. 3375.— et le fonds de réserve atteint fr. 32 274.—. Le roulement fut de fr. 2 313 939.— en 994 opérations.

M. le curé, Louis Veillard, président du Conseil de surveillance, confirme l'heureuse évolution de la Caisse qui s'opère à la satisfaction de chacun et qui repose sur une discréption absolue. Les progrès réalisés en 1961 sont dignes des succès précédents et notre Caisse peut se prévaloir d'une saine structure matérielle. L'assemblée vote ensuite les comptes et en donne décharge aux responsables avec remerciements pour le travail fructueux accompli.

Intervient ensuite le paiement de l'intérêt des Parts sociales intérêt de 5% brut.

Avant de clore ce 20^e exercice, M. Claude Simon-Vermot, fait un court exposé sur le passé de notre Caisse qui a conquis plus que largement sa place, il rappelle la mémoire de ceux qui furent à la tâche et qui nous ont quittés, ce furent, au Comité de direction, M. M. Aimable Vermot, qui fut président et Georges Simon-Vermot, vice-président, puis les membres suivants dans l'ordre de leur décès, Mme Marie Vermot, M. Eugène Vermot, M. Victor Billod ; l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Jussy (Genève)

La Caisse de crédit mutuel de cette commune a tenu le jeudi 15 mars 1962, au restaurant Winkel, sa vingt-troisième assemblée générale.

Avec sa distinction habituelle M. Humbert Annen, adjoint au maire, président du Comité de direction, présente aux nombreux sociétaires réunis un rapport très fouillé et très documenté sur la situation générale économique de notre pays, de notre canton et de notre commune. Il retrace d'une manière détaillée ce que fut l'activité 1961 de la Caisse de crédit mutuel de Jussy, année bénéfique qui démontre le rôle et la nécessité d'une Caisse Raiffeisen dans un village rural.

M. Philippe Loud, caissier, commente le résultat matériel de l'exercice écoulé. De son exposé, nous avons retenu les données suivantes : Chiffre d'affaires : fr. 7 831 733.30, soit fr. 301 516.80 de plus qu'en 1960. Bénéfice de l'exercice : fr. 5 932.25 versés intégralement aux réserves qui atteignent désormais la somme respectable de fr. 69 448.65. La somme du bilan s'élève à fr. 1 605 864.75, révélant la réjouissante progression de fr. 81 206.30 sur l'exercice précédent. Les dépôts auprès de la caisse s'élèvent à fr. 1 501 909.15 répartis de la manière suivante :

en comptes courants fr. 340 128.45
en comptes épargne fr. 991 380.70
en obligations à terme fr. 179 400.—

M. Jean-Louis Micheli, maire, président du Conseil de surveillance, donne ensuite connaissance du rapport de son Conseil. Rapport très intéressant de cet important organisme qui conclut à l'acceptation des comptes 1961 et à l'attribution d'un intérêt brut de 5% aux parts sociales.

Aucune observation n'étant formulée par les sociétaires, l'assemblée se termine par une très

agréable collation, au cours de laquelle chacun peut s'extérioriser et échanger quelques propos sur la situation générale actuelle.

En conclusion, magnifique assemblée qui démontre d'une manière tangible la très belle activité d'une œuvre, indispensable et utile, qui permet à une commune genevoise, qui veut rester essentiellement rurale, de se maintenir forte et prospère.

Ph. L.

Val d'Illiez (Valais)

La Caisse de crédit mutuel, forte de 147 membres, a tenu son assemblée générale, le dimanche 4 mars 1962.

Dans une brève allocution d'ouverture, M. Bovard, président du Comité de direction, salue les membres présents, souhaite la bienvenue aux nouveaux sociétaires, rend un pieux hommage au seul membre décédé pendant l'année écoulée et se dit heureux de pouvoir présenter à l'assemblée les résultats excellents de l'exercice écoulé.

Pour succéder au regretté membre du Conseil de surveillance décédé, M. Oscar Duchoud, l'assemblée nomme, à l'unanimité, M. Denis Ecœur.

Le procès-verbal lu et approuvé sans observation, l'assistance entend avec beaucoup d'intérêt la lecture du rapport du Comité de direction.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les événements qui se sont déroulés dans le monde en 1961, et rappelé les paroles contenues dans le Message de Noël du Pape sur l'usage des progrès techniques et des ressources économiques, ainsi que celles concernant la solution de la paix mondiale, le rapporteur émit quelques considérations sur l'économie suisse. Puis il en vient à parler de l'économie locale dont les caractéristiques sont, toutes proportions gardées, les mêmes que celles relatives à l'économie nationale. Un appel est adressé à la jeunesse pour qu'elle ne méprise pas la vertu de l'épargne et pense à son avenir. Chacun est également invité à ne pas jouir égoïstement des biens matériels procurés par la haute conjoncture, mais à les faire servir à aider son prochain, notamment celui qui souffre de la faim dans les pays sous-développés. Le rapport jette un regard sur l'activité de la Caisse durant l'exercice écoulé. Les progrès sont réjouissants. Cette institution obtient vraiment la confiance de toute la population. Le président remercie ses collaborateurs pour leur dévouement ainsi que tous les sociétaires pour leur coopération au succès enregistré.

L'exposé du caissier, M. Caillet-Bois, est écouté avec la plus vive attention. Les explications fournies sur les comptes ont permis aux sociétaires de se faire une idée exacte de la bonne situation de la Caisse. Toute l'assemblée reconnaît les mérites du caissier et lui exprime sa reconnaissance.

Les comptes sont approuvés, à la suite d'un rapport élogieux du Conseil de surveillance à l'égard du Comité de direction et du caissier. Le président, M. Alp. Défago, dit la satisfaction de son organisation de contrôle, pour la bonne marche de l'association.

Cette belle assemblée a donné une nouvelle preuve de la fidélité des sociétaires envers leur institution coopérative.

M. B.

Hérémence (Valais)

La Caisse de crédit mutuel d'Hérémence a tenu le 11 mars son assemblée annuelle pour les comptes du 52^e exercice. Cette assemblée comme à l'ordinaire, eut lieu dans la salle paroissiale d'Hérémence. La grippe sévissant en ce moment au village n'empêcha cependant pas les membres de se réunir en grand nombre puisque la salle fut comble. Notre président souffrant depuis quelques jours d'une grande fièvre, sa tâche fut acquittée, de façon fort heureuse d'ailleurs, par M. Jean-Joseph Nendaz, président du Conseil de surveillance. Il souhaita la bienvenue aux nouveaux membres au nombre de huit et félicita les anciens de leur participation si nombreuse. En effet, sur les 263 membres inscrits, plus de 220 répondirent à l'appel. Sur les 40 absents, pas moins de 30

étaient excusés, ce qui dénote bien la fidélité de tous nos membres.

Après la lecture du rapport présidentiel rappelant avec beaucoup d'apostrophe l'essor sans cesse croissant de certains secteurs économiques de notre pays, M. Joseph Nendaz, en digne successeur de notre valeureux président, M. Frédéric Mayoraz, ne manqua pas d'adresser une parole de sympathie à nos anciens membres défunt et de les rappeler à notre affectueux souvenir. Le rapport présidentiel terminé, ce fut au tour de M. Thomas Sierra, secrétaire, de prendre la parole. Avec beaucoup de précision il se borna à faire ressortir les points principaux traités dans le dernier procès-verbal. Son exposé fut accueilli comme toujours, par de vifs applaudissements.

La parole fut ensuite donnée au caissier, M. Alexandre Mayoraz. Grâce à son exposé, nous savons que, pour le compte de mouvement, le chiffre a dépassé fr. 7 900 000.—, que le bilan se chiffre à fr. 3 047 000.— en chiffre rond, de fr. 300 000.— supérieur à celui de l'année précédente. Le caissier a conclu en vantant le système Raiffeisen et en le recommandant à toutes les personnes indigentes désireuses d'emprunt. M. Nendaz fit ensuite la lecture du rapport présidentiel du Comité. Dans ce rapport il s'est particulièrement appliqué à étudier le système de notre rayon d'activité ainsi que ses progrès très évidents. Le Conseil de surveillance a enfin donné son rapport par la voix de M. Alexandre Morand. L'approbation des comptes et du bilan fut votée à l'unanimité.

M. Pellegrini, professeur à Saint-Maurice, et déjà connu à Hérémence pour sa brillante conférence faite sur la presse, avait accepté avec plaisir de parler devant les membres réunis sur le problème complexe « La faim dans le monde ».

Nous, peuples européens, habitués que nous sommes, à jouir égoïstement des productions naturelles que notre sol nous fournit à profusion, nous pouvons imaginer difficilement qu'il existe à quelques heures d'avion de chez nous un monde pauvre et affamé ne réclamant pas une part superflue de bien-être et de confort mais ne désirant que la subsistance nécessaire à leur vie quotidienne. Nous ne prenons pas conscience qu'au milieu du progrès technique, un autre progrès, celui de la faim, ne cesse de se faire à un rythme effrayant.

Cette conférence achevée, ce fut la partie récréative très animée et égayée grâce au fendant toujours plus succulent et prompt à délier les langues des plus taciturnes. Bien des membres presque toujours absents de leur village pour des raisons professionnelles purent enfin fraterniser avec des amis qu'ils n'avaient plus revus depuis longtemps et chez qui ils retrouvent à nouveau l'amitié la plus sincère leur donnant de nouvelles forces pour affronter les luttes quotidiennes de la vie. Cette fraternité ne se renoua pas seulement entre être vivants, mais aussi entre vivants et défunt, puisqu'avant de terminer officiellement la journée, M. Joseph Nendaz proposa à tous les membres encore présents d'adresser au Seigneur une prière fervente à l'intention des membres défunts. Vive la Caisse Raiffeisen d'Hérémence !

A. M.

Saint-Saphorin Lavaux (Vaud)

Vendredi 2 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Saint-Saphorin étaient réunis en assemblée générale ordinaire. M. Roger Chevalley, président du Comité de direction, a ouvert les débats en souhaitant la bienvenue aux intéressés ; il a ensuite rendu hommage à deux disparus, décédés dernièrement : M. Marcel Chevalley, durant de nombreuses années dévoué secrétaire du Comité de direction, et M. Henri Genton, qui durant vingt-six ans fut un caissier très apprécié.

Au cours d'un exposé vivant, le président a brossé un vigoureux tableau de l'exercice écoulé, en soulignant la bonne marche de l'institution toujours en voie de développement. Trois nouveaux

membres sont entrés dans le rang. Dans une dissertation fouillée, le caissier, M. Albert Chevalier, a commenté avec compétence les comptes présentés à l'assemblée. L'exercice solde par un bénéfice net de fr. 726.60 ; la réserve atteint actuellement fr. 22 371.48. La liquidité est satisfaisante et les taux toujours favorables, aussi bien pour l'épargnant que pour celui qui a recours au crédit. Au nom du Conseil de surveillance, M. Ami Pinget, président, a invité l'assemblée à donner son approbation à la gestion de la Caisse en ratifiant les comptes tels que présentés.

M. Maurice Cossy, syndic, a été désigné pour remplacer M. Maurice Chevalier en qualité de secrétaire du Comité de direction.

Après le paiement de l'intérêt à la part sociale, M. Jean-René Hoehn, de Vevey, a présenté à l'assistance deux très beaux films en couleur : le premier relatant le 75^e anniversaire de la firme Sandoz de Bâle ; le second, tourné dans les vignes, ayant trait à la lutte contre les maladies qui s'acharnent au vignoble. Quelques flacons de St-Saph' ont mis le point final à cette sympathique soirée.

Ph. D.

Orzens (Vaud)

Cette année, c'est entre deux assemblées politiques que la Caisse Raiffeisen d'Orzens, groupant les trois villages d'Oppens, d'Ursins et d'Orzens, a tenu son assemblée générale ordinaire le lundi 26 février à Orzens. Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun, en particulier à M. Albert Piot, nouveau syndic d'Orzens et salue un nouveau membre parmi les jeunes, M. Auguste Bettex, à Orzens. Après lecture du procès-verbal établi par M. René Wagnière, M. W. Billaud, président, donne connaissance de son rapport clair et précis débordant le cadre de son activité et insistant sur la nécessité de donner la première place aux valeurs spirituelles. D'ailleurs, dit-il, c'est le côté positif des Caisse Raiffeisen.

Le caissier, M. Agénor Burla, donne lecture des comptes et bilan. Le mouvement est de fr. 1 127 600.—. Le bénéfice de fr. 3122.25 est versé à la réserve qui se monte à fr. 46 170.50.

Le président du Conseil de surveillance, M. H. Tacheron, d'Ursins, donne connaissance du travail des organes de la Caisse et propose à l'assemblée d'accepter les comptes. Aux nominations statutaires, le président, qui préside sa 29^e assemblée, est réélu pour quatre ans. Le président du Conseil de surveillance le félicite pour sa compétence et sa prudence. M. Arthur Burdet, d'Ursins et M. Héli Wagnière, d'Orzens, tous deux vice-présidents des Conseils, sont réélus pour quatre ans.

M. René Wagnière, du Comité de direction, donne sa démission après 27 ans de bons services et est remplacé par M. Auguste Bettex, d'Orzens.

Après le paiement de l'intérêt de la part d'affaire, l'assemblée accepte avec grand plaisir de se trouver au Café des 3 Chasseurs pour savourer une assiette froide offerte par la Caisse.

Courtedoux (Jura)

Dimanche 4 mars, une bonne centaine de sociétaires de la Caisse de crédit mutuel étaient réunis à l'Ecole en assemblée générale ordinaire. La Caisse fêtait en effet sa 30^e année d'existence, et c'est devant une salle comble que le président, M. Sylvain Michel, député, ouvrit la séance. Il eut des paroles affectueuses pour tous. Il rappela le souvenir de deux excellents sociétaires décédés depuis notre dernière assemblée, MM. Joseph Maillat, aubergiste et Rodolphe Guenin, horloger. L'assemblée leur accorda un dernier souvenir.

Les rapports de circonstance furent présentés par M. Sylvain Michel, président et Abel Babey, caissier.

Citons quelques chiffres qui en sont tirés : Mouvement général pour 1961 : fr. 3 377 692.99, en 2359 opérations de caisse. Bilan: 2 400 590 fr. 73. Bénéfice : fr. 9603.05. Réserves : 103 077

fr. 28. Les dépôts en épargne et obligations confiés à la Caisse se montent à fr. 2 244 167.10. Les emprunts consentis à nos sociétaires chiffrent par fr. 2 274 593.75, dont fr. 1 724 593.75 en hypothèques.

M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance, proposa à l'assemblée l'acceptation des comptes et du bilan, en commentant chaque poste des recettes et des dépenses. C'est à l'unanimité que l'assemblée accepta les comptes en donnant décharge aux organes responsables.

Une partie oratoire de choix nous était réservée : le discours de M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoirs à l'Union suisse de Saint-Gall, auquel le président souhaita une cordiale bienvenue. M. Froidevaux nous dit que, envoyé spécialement de l'Union suisse, il était parmi nous pour remercier les dirigeants de la Caisse de Courtedoux, et apporter aux sociétaires les remerciements et les encouragements de la Centrale pour les 30 ans d'activité fructueuse de notre Caisse.

Après avoir démontré la vitalité de la Caisse de Courtedoux, il engagea les Comités à continuer la belle œuvre d'entraide que constitue notre groupement, en s'inspirant toujours des principes fondamentaux des Caisse Raiffeisen, principes éprouvés puisqu'ils sont appliqués depuis plus de 60 ans. Trois membres dirigeants de nos Comités, membres fondateurs, aux responsabilités depuis le début de la fondation furent particulièrement fêtés et reçurent de l'Union suisse un magnifique plateau mural avec dédicace, très joli cadeau accompagné d'une lettre charmante de félicitations. Il s'agit de MM. Sylvain Michel, Louis Boillat et Abel Babey, caissier.

M. Louis Michel, secrétaire du Comité de direction depuis 25 ans, reçut, lui aussi, félicitations et cadeau mérité pour son dévouement à la chose publique. Ces flatteuses félicitations ne pouvaient mieux tomber, puisqu'adressées au jubilaire le jour-même de ses 65 ans.

Aux élections statutaires qui suivirent, les quatre membres sortants des Comités furent réélus à l'unanimité pour une nouvelle période de quatre ans : M. Sylvain Michel, président du Comité de direction, M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance, M. Joseph Bouverat, secrétaire du Conseil de surveillance. A tous les quatre, nos félicitations bien sincères.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, les sociétaires se rendirent dans les restaurants attribués du village où un excellent goûter leur fut servi.

Cette magnifique assemblée a montré la vitalité de la Caisse, ne travaillant que dans sa circonscription locale de 620 âmes de population.

Félicitations et bons vœux pour l'avenir !

A. B.

Orvin (Jura)

Notre 24^e assemblée fut particulièrement bien revêtue et c'est plus de 50 membres que notre président M. Roger Léchot eut le plaisir de sauter samedi 3 mars.

Après la lecture d'un excellent verbal tenu par M. H. Boder, le caissier donna lecture des comptes qui se présentent à nouveau dans d'excellentes conditions. Au cours de l'année dernière nous avions, il est vrai, lancé une circulaire de propagande qui n'est certes pas étrangère aux augmentations enregistrées.

C'est le compte de la Caisse d'épargne qui situe les progrès réalisés, et nous constatons avec joie que les dépôts qui étaient de fr. 201 000.— ont passé à fr. 275 152.35 en 1961. Précisons que la majeure partie des retraits furent affectés au service des intérêts des comptes débiteurs. Le principe des versements mensuels sur carnets d'épargne à l'intention des échéances d'emprunts est de plus en plus agréé et il sied de dire que cette coutume rend un fier service à ceux qui la pratique. Les obligations se réveillent également par fr. 48 000.— de nouveaux versements contre fr. 26 000.— de remboursements.

Notre compte de caisse accuse ainsi avec les

intérêts, un mouvement général de fr. 1 738 402.—

Il est évident que le bilan a subi l'influence de cette heureuse évolution car il atteint 1 295 482 francs contre fr. 1 123 380.— l'année précédente. Au passif, relevons la caisse d'épargne par fr. 928 301.—, les obligations par fr. 91 000.— et les comptes courants créanciers par fr. 194 809.20.

Quant aux débiteurs, emprunts de tous genres, ils atteignent fr. 931 405.75, plus fr. 165 000.— placés à terme.

Ainsi que le signalèrent les rapporteurs à l'assemblée, ces chiffres sont représentatifs et illustrent le travail persévérant des dirigeants durant ce quart de siècle. Ce fut également l'avis de M. le maire Ch. Mottet qui félicita les responsables de la Caisse locale, relevant que les 400 déposants en épargne ou obligations représentent la moitié de la population totale du village, laquelle ne sera certes pas indifférente d'apprendre que nous gérons plus d'un million d'économies. Cette diversion devait permettre un rappel émouvant de notre premier président, M. W. Auroi, décédé l'année dernière après 22 ans de travail efficace.

Successivement MM. R. Léchot, président, P. Villard, président du Conseil de surveillance et J. Mottet, caissier, présentèrent des rapports circonstanciés et c'est à l'unanimité que l'assemblée donna décharge à l'administration, pour ce boulement de comptes qui laisse un profit net de fr. 5903.15, portant ainsi nos réserves à fr. 61 252.65.

Des remerciements chaleureux furent adressés à tous ceux qui contribuèrent à ce succès, mais nous nous devions de mettre en garde la population contre les nombreuses offres de placements qui remplissent les boîtes aux lettres ces derniers temps. Si quelques possibilités de placements sont de premier ordre, il est des spéculations qui dépassent notre entendement. Il en est de même des fameuses conditions de prêts au taux exceptionnel de 1% par mois. Les victimes auraient été bien inspirées de se renseigner auprès de notre Caisse.

Quelques élections figuraient également à l'ordre du jour, mais comité et conseil ne subissent aucune modification. Avant de procéder à la répartition des intérêts, il fut rappelé bien à propos que notre prochain boulement coïncidera avec notre jubilé de 25 ans. Nous aurons, pour cette circonstance, besoin de l'appui de tous nos membres, et nous espérons pouvoir fêter dignement et dans la paix générale ce 25^e anniversaire.

J. M.

Courteley (Jura)

Les sociétaires de la Caisse Raiffeisen locale participèrent en bon nombre, sous la présidence de M. Charles Wilhelm, à leur assemblée générale ordinaire. Le procès-verbal était tenu par M. Roger Racle, secrétaire.

Il ressort du rapport présenté par le Comité de direction que les membres étaient au nombre de 110 à la fin de l'exercice 1961, soit 11 de plus. On note également un accroissement de plus de fr. 95 000.— enregistré sur la somme du bilan, le roulement portant sur fr. 3 909 191.—. Le bénéfice net fut de fr. 4304.—. Ce magnifique résultat traduit bien la confiance témoignée par la population envers cette institution coopérative.

Sur proposition de M. Ezio Andina, président du Conseil de surveillance, les comptes furent acceptés avec remerciements au dévoué caissier, M. Raymond Langel, qui les avait présentés avec brio. Il est donné lecture d'une lettre de l'office de révision à Saint-Gall, très élogieuse pour la manière dont le caissier a mené à bien l'important travail de clôture.

MM. Fernand Jeanguenin, vice-président, et André Strahm sont réélus à l'unanimité au Conseil de direction, M. René Maurer au Conseil de surveillance, auquel M. Roland Sidler sera dorénavant adjoint.

Le verre de l'amitié fut servi au Buffet de la Gare.

La Caisse de crédit mutuel commence son 21^e exercice au service de la population locale.

C. W.

Miécourt (Jura)

Samedi 17 février 1962, la Caisse de crédit mutuel tenait ses assises annuelles. En l'absence du président retenu par la maladie, il appartient à M. Robert Boéchat d'ouvrir l'assemblée par la lecture de l'ordre du jour.

Le secrétaire, M. Robert Bonvallat, donne lecture du procès-verbal qui est approuvé avec remerciements à son auteur. Le caissier donne connaissance des comptes de l'année 1961 qui font ressortir un bénéfice de fr. 5051.10 avec un fonds de réserve de fr. 32 555.10.

Le bilan de ce 16^e exercice se chiffre par fr. 904 313.—. Après les rapports des comités et l'exposé du caissier, l'assemblée approuve ces comptes à l'unanimité. Aux élections statutaires, l'assemblée confirme pour une nouvelle période MM. Jean Huber, Henri Boéchat, Georges Faivre et Robert Bonvallat.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale le président invite l'assistance au Café Suisse pour boire le verre de l'amitié.

A. P.

Porrentruy (Jura)

Réunis en assemblée générale, au nombre d'une centaine sur un effectif de 248 membres, les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel (système Raiffeisen) se sont retrouvés le 2 mars à l'Auberge d'Ajoie, sous la présidence de M. M. Schlachter.

Après la lecture du procès-verbal, donnée par M. A. Riba, commerçant, ils ont entendu un excellent rapport présidentiel sur quelques problèmes d'actualité économique suisse et, notamment sur l'activité réjouissante de leur institution coopérative d'épargne et de crédit au cours de 1961. Malgré l'existence de plusieurs banques en ville, la Caisse Raiffeisen bruntrutaine remplit, elle aussi, selon les dispositions légales et dans la limite de ses statuts, son rôle financier sur le plan local.

D'après le rapport de son caissier-gérant, M. J. Ruedin, ancien administrateur postal, le dernier exercice comptable est particulièrement favorable. Le bilan se monte à fr. 3 223 467.—, en augmentation de fr. 600 000.— sur celui de 1960 et le mouvement d'affaires atteint, en chiffres ronds, fr. 5 900 000.—. L'actif révèle un nombre important de prêts hypothécaires pour un total de fr. 2 451 000.— et un compte d'épargnats et d'obligataires de fr. 3 051 000.—. L'an dernier la Caisse Raiffeisen a accordé une vingtaine de prêts hypothécaires à ses membres domiciliés en ville. Le bénéfice de l'exercice, soit fr. 10 645.10 a été versé entièrement au fonds de réserve.

Sur proposition du président du Conseil de surveillance, M. G. Cramatte, maître d'application, comptes 1961 et bilan ont été acceptés à l'unanimité et l'assemblée a exprimé ses chaleureux remerciements aux dirigeants et, en particulier, au plus dévoué d'entre eux, M. Ruedin, gérant de la Caisse.

Tenue au secret bancaire comme tous les établissements de la branche, la Caisse de crédit mutuel bruntrutaine remplit parfaitement son rôle et le résultat de son dernier exercice prouve qu'elle mérite bien la confiance de ses membres et clients, de plus en plus nombreux.

G. C.

Bonfol (Jura)

C'est vendredi 23 février qu'a eu lieu la 8^e assemblée générale de notre banque locale. Jamais on n'enregistra un aussi grand nombre de sociétaires ; c'est dire que l'amende infligée aux absents sans excuse porte des fruits !

M. Chevrolet, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue et salue spécialement les

nouveaux membres, au nombre de sept. Il invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de deux membres décédés : MM. Jean Rohrbach et Fernand Bregnard, ce dernier membre fondateur. Durant l'année écoulée, le Comité de direction tenu 15 séances, dont 4 avec le Conseil de surveillance. Terminant son exposé, il remercia l'assistance pour la confiance témoignée à notre institution.

Puis ce fut à M. Roger Moeschler, caissier, de parler chiffres ; nous n'en citons que quelques-uns afin d'illustrer les progrès constants de notre Caisse de crédit. Total des dépôts d'épargne fr. 766 650.05, soit une augmentation de près de fr. 150 000.— d'argent frais. Prêts hypothécaires fr. 621 081.90, prêts à termes gagés fr. 122 608.05. Nous laissons de côté les secteurs comptes courants, obligations, parts sociales, etc. Disons d'emblée qu'à ce jour 359 livrets d'épargne ont été émis, magnifique résultat pour une population de mille habitants que compte notre commune. Le roulement en 876 opérations atteint la somme de fr. 1 370 932.37, laissant un bénéfice net de fr. 3980.50, entièrement versé au fonds de réserve. Le caissier insista encore sur l'efficacité des dispositions prises par l'Union suisse de Saint-Gall au sujet du secret bancaire le plus absolu.

M. Henri Fleury, président du Conseil de surveillance, loua la bonne gestion de l'administration et fit approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés, ce qui fut fait à l'unanimité.

Ont été réélus pour une nouvelle période de quatre ans, au Comité de direction : Mlle Mad. Cerf, secrétaire, MM. Henri Chevrolet, président, Robert Nicolet, vice-président ; au Conseil de surveillance : MM. Henri Fleury, président, Maurice Girardin, père, Francis Héche est élu en remplacement de M. André Müller, secrétaire démissionnaire. Nos dévoués caissiers sont également réélus par acclamations. Après le paiement des intérêts des parts sociales, le verre de l'amitié termina fort agréablement cette soirée.

R. M.

Les Bois (Jura)

Sourds aux appels du soleil radieux et d'un ciel merveilleusement bleu, 86 membres participèrent dimanche 25 février à l'assemblée de la Caisse Raiffeisen. Après que le secrétaire M. Louis Willéménil eut donné lecture du dernier procès-verbal, M. Albert Boillat, président du Comité de direction, fit un bref tour d'horizon de l'actualité mondiale avant de mettre l'accent sur quelques considérations générales touchant la situation économique de notre pays. Se cantonnant ensuite dans un rayon d'activité plus restreint, celui de notre institution locale, il ne manqua pas de souligner l'heureux essor de notre Caisse et le progrès manifeste et constant réalisé par celle-ci au cours de ce trente-huitième exercice, progrès imputable, sans conteste, à la haute conjoncture actuelle. Le nombre des sociétaires suit également la courbe ascendante. Au 31 décembre 1961, la Caisse comptait un effectif de 118 membres contre 106 l'année dernière. Depuis cette date, il s'est encore augmenté de six unités.

L'exposé du caissier, M. Henri Boillat, tout émaillé de chiffres éloquents, mit bien en relief le bilan fort enviable qu'est parvenu à réaliser la Caisse, après s'être affirmée de façon continue depuis sa fondation. Les dépôts d'épargne sont supérieurs de fr. 154 836.— aux retraits et l'excédent des obligations s'élève à fr. 6000.—. Celui des nouveaux prêts représente une somme de fr. 209 500.—. En 1961, le chiffre d'affaires fut de fr. 3 785 600.— en 2028 opérations et un bénéfice net de fr. 8600.— contre fr. 5201.— en 1960, a été versé intégralement au fonds de réserve inaliénable qui se monte actuellement à 60 700 francs. Les fr. 2 023 830.— d'actif représentent la fortune des déposants et celle de la Caisse qui atteint fr. 72 500.—.

Ces quelques chiffres démontrent l'essor remarquable que prend notre Caisse locale et la

confiance dont elle jouit parmi la population de chez nous.

M. le doyen Theurillat, après avoir exprimé la satisfaction du Conseil de surveillance dont il est président, sur la base de contrôles effectués, souligna la compétence technique du grand trésorier, puis en fin de rapport proposa à l'assemblée l'adoption des comptes annuels de 1961.

Et c'est par le verre de l'amitié que se termina cette réconfortante assemblée.

H. B.

Glovelier (Jura)

Samedi 17 février écoulé, notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle au restaurant de « La Crosse de Bâle ». Dans son allocution d'ouverture, M. Louis Baillat, président du Comité de direction, après avoir salué la nombreuse assistance et principalement les dames, demande une minute de silence à la mémoire d'un de nos membres et du jeune Léchenne que la population venait d'accompagner à sa dernière demeure.

Il appartient à M. Joseph Jolidon, notre dévoué secrétaire, de nous faire revivre fidèlement le déroulement de l'assemblée de l'année écoulée.

Des excellents rapports présentés tour à tour par le président de Direction, par le caissier Joseph Jeanguenat et le président du Conseil de surveillance, M. Paul Gasser, nous extrayons les chiffres suivants : mouvement général : 1 557 179 fr. 20 en 1 117 opérations ; bilan : fr. 1 271 262.60 ; bénéfice : fr. 4 102.80 ; réserves : fr. 44 104.55 ; nombre des sociétaires : 132.

L'approbation des comptes et des résolutions proposées par le Conseil de surveillance est votée par l'assemblée, ce qui témoigne de la confiance manifestée envers les organes dirigeants.

Aux nominations statutaires, sont réélus pour une nouvelle période M. Joseph Monin et M. Gilbert Renaud, tous deux au Conseil de direction.

La partie administrative se termine par le paiement de l'intérêt de la part sociale.

A la partie récréative, il nous est donné de voir les films présentés par M. Bovet, de Delémont.

Tous ces films, soit « Fil et coton », « L'agriculture au Japon », le « Jeu du Judo » et « Voyage en Californie », nous ont fait passer une agréable soirée. A une autre fois !

J. J.

Charmoille (Jura)

La 15^e assemblée générale annuelle de notre Caisse de crédit mutuel s'est tenue sous la présidence de M. Victor Nagel, samedi soir 10 mars, à l'Hôtel de la Double-Aigle avec une belle participation de sociétaires, dont quelques-uns se sont fait excuser pour des motifs valables. Les procès-verbaux rédigés avec beaucoup de soin et de précision par le secrétaire, M. Aimé Lachat, reflètent bien l'activité administrative déployée au cours de l'exercice écoulé.

Après avoir ouvert l'assemblée par les salutations d'usage, le président prie les membres présents d'observer un moment de silence à la mémoire de deux de ses sociétaires trop tôt disparus. Puis il mit l'accent sur les services que rend notre Caisse à la population rurale.

Par un exposé circonstancié, le dévoué caissier, M. Pierre Simonin, fit part de la confiance grandissante qui règne à nouveau parmi la population. Puis il se plut à commenter les comptes dont voici quelques chiffres : roulement en 535 opérations à fr. 1 336 604.—, soit fr. 700 000.— de plus que l'année dernière ; bénéfice 1961 : fr. 1174.—, versé intégralement au fonds de réserve. La somme du bilan s'élevait à fr. 807 119.— révèle la réjouissante progression de fr. 100 000.—.

Il appartint ensuite à M. Alfred Fleury, secrétaire du Comité de surveillance, de présenter un rapport fort élogieux, en tous points, exprimant ainsi la reconnaissance de l'organe de contrôle à l'égard du président, du secrétaire, des membres des comités et tout particulièrement du caissier.

MM. Célestin Monnot, Maurice Faivre et Alfred

Fleury sont réélus à l'unanimité pour une période de quatre ans, alors que M. Gilbert Migy, de Freigicourt, est élu par acclamation au sein du Comité de surveillance.

Puis après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président clôture la partie officielle en invitant les membres à boire le verre de l'amitié accompagné d'un succulent sandwich qui mit un point final à cette reconfortante assemblée.

P. S.

Forel-Autavaux (Fribourg)

La 11^e assemblée générale annuelle de cette institution financière s'est déroulée dans la grande salle des œuvres, à Forel, sous la présidence de M. Paul Marmy. Après avoir souhaité une cordiale bienvenue aux participants, le président demanda à l'assemblée d'honorer la mémoire des sociétaires décédés au cours du dernier exercice. A cet effet, une prière fut dite par M. l'abbé Joseph Demierre, curé de la paroisse. La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée fut approuvée sans modification et avec remerciements à son auteur.

Puis le président présenta son rapport annuel. Dans un exposé parfait de fond et de forme, et après avoir retracé les principaux événements à l'origine même du développement heureux de notre œuvre d'entraide sociale, basée selon le système Raiffeisen, M. Marmy fit une étude de la situation économique de notre pays, marquée par la haute conjoncture. En ce qui concerne notre région, les facteurs essentiels qui ont permis un essor aussi considérable de notre caisse et une liquidité aussi importante des fonds, ce sont en premier lieu les restaurations d'immeubles et plus particulièrement la modernisation agricole due à la pénurie de main-d'œuvre. Il va sans dire que l'épargne également joue un rôle prépondérant dans la marche ascendante de notre Caisse. Le rapport des comptes présenté par le caissier, M. Gaston Duc, confirme ces déclarations. Au tableau financier, nous enregistrons un roulement de fr. 680 000.— en 340 opérations. Le bilan est de fr. 300 000.—.

M. l'abbé Demierre, président du Conseil de surveillance, loua l'activité du Conseil de direction et exprima sa sincère satisfaction de se trouver en présence d'une assemblée aussi dense qu'attentive. Il releva en particulier la haute portée tant morale que sociale d'une caisse de crédit

mutuel dont le but majeur est axé sur ces seuls mots : être au service d'autrui. Tout en se félicitant de l'heureuse situation de la Caisse et de la précieuse collaboration des deux communes, placées sous sa juridiction, il remercia les jeunes qui, de plus en plus, grossissent les rangs de ce mouvement d'entraide et souhaita que le crédit mutuel rende encore de nombreux et fructueux services.

L'on passa ensuite aux élections statutaires. Toute l'administration est reconduite dans ses fonctions. Mais il convient de mentionner une mutation au sein du Comité de direction, M. Michel Marmy, précédemment membre, est nommé secrétaire, en remplacement de M. Germain Duc, frère du défunt, lequel est unanimement regretté en raison de son activité aussi intelligente que dévouée.

Et c'est agrémentée par le verre de l'amitié que se termina, au gré des affinités, cette charmante prise de contact entre les Raiffeisenistes de Forel-Autavaux-Les Planches.

G. F.

Léchelles-Chandon (Fribourg)

La Caisse de crédit mutuel de Léchelles-Chandon a tenu ses assises, dimanche 11 mars, à la maison d'école. M. Joseph Progin présidait, en sa qualité de vice-président du Comité de direction. Il rappela avec émotion les services rendus par le président décédé, M. Séraphin Wicht, dont le rapport d'activité 1961-1962 fut le dernier travail effectué l'avant-veille de sa brève et dernière maladie. L'assemblée se leva pour honorer la mémoire de ce membre fondateur, devenu un pré-sident avisé.

L'ordre du jour comportait neuf points. Le rapport d'activité bref et pertinent relève notamment la période de haute conjoncture que nous traversons, sans oublier le marché des capitaux et l'apport de la main-d'œuvre étrangère. M. Wicht y fait l'éloge de l'épargne, exprime un cordial merci à ses collègues des comités, ainsi qu'à tous les membres affiliés dont le nombre augmente sans cesse.

Je me garderai d'éprouver les lecteurs du journal par l'énoncé fastidieux des chiffres qui ont été communiqués à tous les sociétaires. Qu'il me suffise de constater que le bilan a augmenté et que le bénéfice, comme les réserves, du reste,

n'a jamais été aussi élevé.

Un rapport financier très détaillé fut lu par le caissier, M. Robert Kolly, après avoir été approuvé par le Comité de surveillance que préside M. Henri de Gottrau, assisté de MM. Léon Ducotterd, syndic, et Paul Ribot, conseiller communal.

En remplacement de M. Séraphin Wicht, M. Louis Berset, un pionnier de la CCM, fut élu président du Comité de direction. M. Max Sauter, instituteur, pour qui la Caisse Raiffeisen est loin d'être une nouveauté, fut appelé à compléter ce comité.

M. le curé Kümin mit le point final à cette fructueuse assemblée. Il fit l'éloge de l'esprit d'entraide et de collaboration dont la Caisse de crédit mutuel donne l'exemple. Il rendit un hommage mérité à la compétence et au dévouement de M. Séraphin Wicht. Il se réjouit de la nomination de M. Sauter, un vieil ami du défunt, au Comité de direction. Il félicita M. Louis Berset et assura l'assemblée qu'on retrouverait, en ce nouveau président, ses qualités d'exactitude, de ponctualité et de travail bien fait.

L. W.

Bonnefontaine (Fribourg)

Le 22 février, les membres de la Caisse de crédit mutuel ont tenu leur assemblée générale à la salle du restaurant paroissial.

Le président, M. Raphaël Bruhart, dit son plaisir d'ouvrir cette assemblée, qui coïncide avec le 40^e anniversaire de la fondation de la Caisse. Il relate les progrès réalisés durant l'année et se déclare satisfait du résultat obtenu par un roulement de plus de fr. 740 000.—, qui laisse un joli bénéfice.

M. Narcisse Biolley, syndic, président du Conseil de surveillance, propose à l'assemblée l'approbation des comptes et du bilan afin d'en donner décharge au comité, et au caissier, M. Louis Vial, pour sa bonne gestion, la tenue de ses livres et l'exactitude de ses comptes. Le président remercia ce dernier pour l'excellent travail fourni et exprima sa gratitude aux membres du comité.

L'assemblée unanime ratifia les comptes et bilan.

Pour mettre fin à cette belle assemblée, la Caisse offrit le verre de l'amitié. Souhaitons à notre petite banque locale le succès et un développement continu, pour le bien de toute la population.

B.



CULTIVEZ DES ARBRES DE NOËL !

100 sapins rouges de 20/50 cm. de hauteur, Fr. 25.—, contre remboursement franco domicile. Besoin par 100 m² : 150 pièces.

Pépinières forestières Stämpfli, Schüpfen (BE)



études de constructions rurales ◀◀◀◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

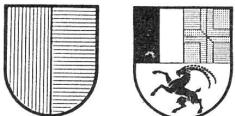
H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

N'oubliez pas, que...

... la Potasse

fait partie de chaque fumure équilibrée NPK



La pagina della Svizzera italiana

4



IL CONGRESSO 1962

Come già annunciato nel precedente numero del *Messaggero*, il Congresso 1962 dell'Unione Raiffeisen svizzera avrà luogo sabato e domenica 5/6 maggio p.v. a Lucerna. L'ultima volta che essa accolse i raiffeisenisti fu nel 1956, in numero di 1600. Lucerna è una città storica anche per il movimento raiffeisenista svizzero: il 12 giugno 1902, infatti, 22 rappresentanti di 15 delle 22 Casse Raiffeisen allora esistenti, vi si riunirono per fondare l'Unione svizzera delle Casse Rurali. A sessant'anni di distanza, Lucerna accoglierà quindi nuovamente le centurie di raiffeisenisti provenienti da ogni angolo della nostra Patria. Ci auguriamo che i rappresentanti della Svizzera italiana siano quest'anno particolarmente numerosi.

LA CITTÀ

Al 31 dicembre 1961 Lucerna contava 70 560 abitanti, di cui 34 423 attinenti, 27 571 provenienti da altri Cantoni, 1131 italiani, 533 tedeschi, 183 austriaci, 66 francesi e 238 di altra nazionalità.

Il nome di Lucerna è fatto spesso risalire a Lux, la luce del faro che, a quanto dice una leggenda, si teneva accesa per indicare alle barche la rotta quando esse, cariche di merci provenienti dall'Italia, solcavano le acque del lago dei Quattro Cantoni, la più importante via di comunicazione fra il Mediterraneo, il S. Gottardo, il Reno ed il mare del Nord.

Lucerna e il lago dei Quattro Cantoni: essi non sono soltanto la culla e il centro della Confederazione elvetica, non soltanto uno dei più grandiosi scenari di eccezionali bellezze naturali e non soltanto — per quel che riguarda la città — un centro culturale sorto nel primo medioevo e arricchito, via via, dagli apporti di una storia movimentatissima. Ma questa regione è in pari tempo il punto d'incontro delle grandi arterie del traffico e la piattaforma delle culture europee.

Dal punto di vista del paesaggio o più precisamente della geologia, la zona di Lucerna e dei suoi dintorni è scaturita — attraverso una lenta evoluzione — dai ghiacciai dell'epoca preistorica. Alimentato da fiumi e torrenti scroscianti, di cui il più importante, la Reuss, porta a valle del Gottardo acqua di fusione e terra rimossa, si è

Convocazione della

59. assemblea generale ordinaria dei delegati a Lucerna

*sabato, 5 maggio 1962, nel Padiglione delle Feste all'Allmend,
Inizio alle 14.30 precise. Apertura della sala alle 13.45*

ORDINE DEL GIORNO :

- | | |
|--|---|
| 1. Allocuzione di apertura | <i>Dr. G. Eugster,</i> presidente dell'Unione |
| 2. Nomina di quattro scrutatori | <i>Dr. Edelmann,</i> direttore |
| 3. Rapporto sul servizio di revisione, sull'attività e la situatione delle Casse affiliate. | <i>P. Schwager,</i> direttore |
| 4. Presentazione dei conti annuali e del bilancio con rap- porto sull'attività della Cassa centrale per il 1961 | <i>S. Michel,</i> presidente |
| 5. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza | |
| 6. Deliberazioni sui conti della Cassa Centrale al 31 dicem- bre 1961 e sulla ripartizione dell'utile | |
| 7. Elezioni complementari per il Consiglio di sorveglianza | <i>Dr. O. Fischer,</i> segretario Unione Svizzera delle arti e mestieri, Berna |
| 8. Relazione sul tema: « Artigianato ed agricoltura nell'epoca della tecnica e dell'integrazione » | |
| 9. Discussione generale. | |

Diritto di partecipazione secondo l'art. 11 degli statuti dell'Unione: Ogni Cassa con meno di 100 soci può delegare due rappresentanti e inoltre un delegato in più per ogni centinaio o frazione di cento, al massimo cinque rappresentanti. Ogni delegato ha diritto di voto.

San Gallo, 4 aprile 1962.

*Per il Consiglio di amministrazione:
Il presidente: Dr. G. Eugster.*

formato il lago, ricco di insenature. Qui la gamma paesaggistica e climatica si estende da una dolcezza già mediterranea alla selvaggia petrigna bellezza della regione urana, abbracciando Lucerna, Beckenried ed Alpnach, attraverso un alternarsi di piogge e schiarite. Lucerna sorge là dove la Reuss esce dal lago, in una conca riparata da colline, al nord, e aperta a terrazzo verso meridione. Da un lato il Pilatus rizza la sua sagoma inconfondibile cui si contrappone, dall'altro, il profilo decorativo del Rigi, dalla ricca vegetazione; a nordovest, dietro la collina, si allarga il retroterra lucernese, che è un susseguirsi di fertilissimi campi, frutteti, coltivazioni; ma dietro il lago, oltre l'orizzonte delle colline e delle prealpi, si ergono le vette nevose delle Alpi urane e di Engelberg.

Così come si plasmò il paesaggio nel corso dell'evoluzione della preistoria, anche la città si sviluppò nel fluire dei suoi destini storici. Già intorno al 700, sull'altura dove sorge l'attuale Hofkirche, un convento fondato dai Benedettini dell'abbazia alsaziana di Murbach, e in seguito il convento di San Leodegar, dominava l'idilliaco villaggio di pescatori raccolto là dove la Reuss lascia il lago.

La storia di Lucerna, che comprende quasi cinque secoli di dominazione ecclesiastica, poi absburgica e infine austriaca, riflette un irriducibile desiderio di libertà e un'energica coscienza di sé. Questa volontà di ottenere l'indipendenza civica fu poderosamente secondata sin dal 1240 circa dalla strada del San Gottardo, la più importante via di comunicazione fra nord e sud nel campo del commercio. A poco a poco il villaggio di pescatori è diventato una città fortificata e un importante centro di mercati e di traffici. La potenza e il prestigio di Lucerna si fanno sempre più sentire nel corso di epoche movimentatissime; il conflitto armato con l'Austria, culminante nel 1386 con la battaglia di Sempach, recò l'agognata libertà alla città che dal 1332 si era associata ai cantoni primitivi.

Da allora la città e la zona della sua sovranità, sempre più vasta, seguono i destini della giovane Confederazione: prendono parte alle sue guerre e alle sue vittorie, sono testimoni delle bufere della Riforma, mandano i loro pugnaci mercenari in paesi lontani e i loro patrizi come ufficiali al servizio soprattutto della corte spagnola e francese. In pari tempo, Lucerna accumula ricchezze, si orna di palazzi, di case borghesi e di piazze pur conservando il suo volto caratteristico plasmato dalla tradizione ecclesiastica e dalla tradizione mondana. Nel 1798 Lucerna, come tutta la Svizzera, è testimone della spettacolosa

vicenda napoleonica e nel medesimo anno assiste alla disperata lotta dei nidwaldesi. Infine, intatta interiormente e rinvigorita all'esterno, parte integrante della nuova Svizzera, affronta l'epoca moderna. È in quest'ultimo periodo che, con lo sviluppo del turismo in Svizzera, Lucerna diventa un centro internazionale e assume il suo aspetto attuale.

Il carattere eccezionale di Lucerna dipende innanzi tutto dall'incomparabile sua posizione sulle rive del lago nella cerchia delle montagne, ma vi contribuisce anche l'iridescente accoppiamento di « Città vecchia » e di località turistica moderna, di fascino medioevale, insomma, e di atmosfera mondana. In alto, sopra la vecchia Lucerna, appare la massiccia cintura delle mura difensive del « Musegg », con le sue torri, mentre in basso si rizza la Kapellbrücke dalla sagoma capricciosa, e più sotto la tarchiata Spreuerbrücke; entrambi i ponti sono comodamente coperti e ornati da pitture piacevolmente istruttive, richiamanti episodi storici e della vita d'ogni giorno; il primo è inoltre fiancheggiato dalla Wasserturm. Dietro i sontuosi alberghi si leva la suggestiva altura della Hofkirche circondata dai caratteristici portici con le tombe mentre le vecchie piazze sono dominate dalla Cappella di San Pietro, dal gagliardo Palazzo comunale e dalla mole complessa della Chiesa dei Francescani. Le fontane, riccamente scolpite, sussurrano la loro canzone alle signorili residenze borghesi, al « Palazzo dei cavalieri » che nasconde, nell'assorta severità delle sue pietre,

una storia mutevole. La Chiesa dei Gesuiti, piena di dignità e di eleganza, testimonia la fede di Lucerna, rimasta costante in tutti i periodi di una storia agitata.

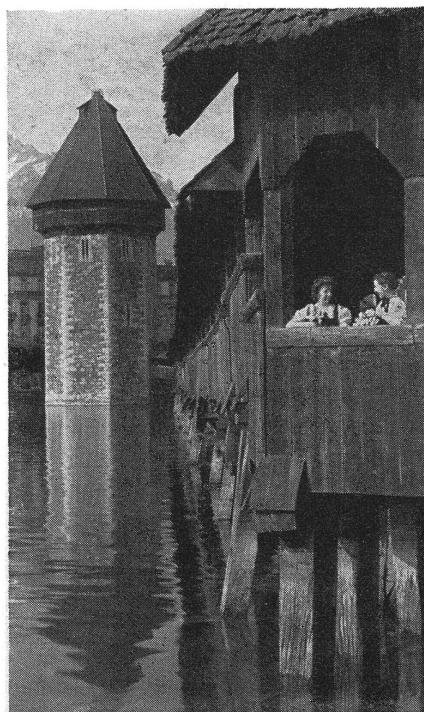
La città, che come capitale della Svizzera Centrale fu una volta sede del Nunzio del Papa, è stata in tutti i tempi la meta preferita di grandi spiriti, pensatori e poeti, celebri artisti e monarchi. Vi hanno soggiornato Goethe, Tolstoj e Dostoevskij. Poeti e letterati, come Victor Hugo, Alfons Daudet, Chateaubriand, Mark Twain, Ricarda Huc, Rilke, hanno eternato nella letteratura le impressioni ricevute a Lucerna. Hans Holbein dipinse a Lucerna e Turner fermò sulla tela le sue mure e torri. Thorwaldsen scolpì nella roccia l'insigne « Leone di Lucerna », monumento alla fedeltà del soldato svizzero e opera d'arte d'importanza europea. Lucerne diede i natali al maggior poeta epico svizzero: Carl Spitteler e al potente drammaturgo Arnold Ott.

La vecchia Lucerna, con le sue torri, i suoi ponti, le sue chiese, i suoi palazzi e le sue piazze appartiene alla contemplazione, al sogno che non ha limiti di tempo, al volto più riposo e più proprio della città. La nuova Lucerna, con il suo Kursaal, il suo teatro, il suo palazzo dei congressi, le sue « Settimane musicali », i suoi musei, le biblioteche, gli alberghi, i parchi e non da ultimo i suoi negozi di lusso, appartiene al presente, alla stagione, agli... stranieri. Riunendo la vecchia testimonianza del suo passato alla febbre attività economica e all'ospitalità, Lucerna compone quello che si definisce il suo fascino e il suo potere d'attrazione, quello che continua ad attrarre gente d'ogni paese, dai primi anni del turismo svizzero sino ad oggi.

IL PROGRAMMA

La giornata di sabato è assai carica. Alle 10.45 avrà luogo, nel Palazzo delle arti (Kunsthaus) l'assemblea generale della Cooperativa di fideiussione dell'Unione. La traduzione simultanea dei rapporti e dibattiti avverrà solamente in francese. Alle 14.30 si terrà l'Assemblea generale dei delegati dell'Unione nel Padiglione delle feste all'Allmend. Speciali torpedoni condurranno i delegati al luogo dell'assemblea, alquanto lontano dal centro. Funzionerà la traduzione simultanea in italiano e francese. A differenza dell'anno scorso a Losanna, però, si utilizzeranno nuovamente le cuffie poste sui tavoli riservati. Si vorrà quindi prendere posto ai tavoli con la scritta « traduzione italiana ».

Dopo la cena, che avrà luogo alle 18.30, si svolgerà la tradizionale serata ricreativa nel Padiglione delle feste all'Allmend. Non si teme una mancanza di posti poiché detto



Il ponte della Cappella con la Torre dell'acqua

Con gli auguri che anche nel futuro la nostra Padiglione può ospitare comodamente 4000 persone.

Domenica mattina, con partenza alle 10.30 circa, avranno luogo le escursioni. Per i delegati della Svizzera italiana abbiamo scelto, quale meta, il Bürgenstock. Si partirà da Lucerna in battello, fino a Kehrsiten, da qui si salirà per mezzo della funicolare al Bürgenstock dove avrà luogo il pranzo. Si potrà poi ancora fare una passeggiata fino all'ascensore, situato parte nella roccia e parte in una torre, che permetterà di raggiungere il culmine dello sprone roccioso del Bürgenstock, punto di vista magnifico.

Il ritorno da Lucerna è previsto col treno delle 17.31. Per chi intenesse cenare in treno verrà riservato il posto nella carrozza ristorante.

INVITO

Il Congresso 1962 si svolge in modo ideale per permettere una folta partecipazione di delegati dalla Svizzera italiana. Le buone corrispondenze ferroviarie con Lucerna ed il fatto che molti potranno disporre agevolmente dei giorni di sabato e domenica dovrebbero dar luogo ad una adesione compatta. Se quindi l'anno scorso, a Losanna, i delegati ticinesi furono 36, in rappresentanza di 17 Casse, per quest'anno ne attendiamo almeno una cinquantina. Le Casse del Cantone Ticino sono attualmente 70; la maggior parte delle quali può farsi rappresentare al Congresso. Per le Casse giovani, con pochi anni di attività, o finanziariamente deboli (in modo speciale se hanno ancora da ammortizzare le spese di fondazione) è meglio attendere ancora qualche anno.

Rivolgiamo quindi un caldo invito alle Casse Rurali della Svizzera italiana a voler partecipare al Congresso di Lucerna, affinchè anche la terza Svizzera sia degnamente rappresentata e si faccia onore a questa imponente manifestazione nazionale.

Pell.

DALLA PRATICA

Come la Cassa Rurale deve accettare in custodia libretti di deposito o di risparmio?

Capita spesso che delle persone depositano il loro libretto di deposito o di risparmio presso la Cassa Rurale, libretto nominativo o al portatore, rifiutando di accettare un certificato di deposito. Questo modo di agire può dar luogo a delle fastidiose conseguenze. Preghiamo quindi i signori cassieri di non accettare tali libretti in custodia senza rilasciare un certificato di deposito, onde non attirarsi delle seccature.

Allorchè si è rilasciato un certificato di deposito, il libretto può venir ritirato in qualsiasi momento dietro restituzione del certificato quitanzato. Ma se non esiste un certificato di deposito, a chi può essere consegnato il libretto? Esso può certamente venir restituito a chi l'ha affidato al cassiere, il quale conoscerà senza dubbio l'identità di questa persona. Ma come deve comportarsi il cassiere se la persona che gli aveva precedentemente affidato il libretto muore? Egli non è autorizzato a consegnare il libretto ad uno degli eredi, ma solo alla comunione ereditaria o ad uno degli eredi munito però di procura firmata da tutti gli altri. Come bisogna comportarsi se gli eredi non sono a conoscenza del libretto? Ciò può capitare spesso, poichè di solito è appunto per questo che il depositante non vuole il certificato di deposito. E se il depositante ha detto al cassiere di consegnare il libretto, dopo la sua morte, ad uno degli eredi o di utilizzarlo per un determinato scopo? Il cassiere può dar seguito a questo desiderio? No, poichè si tratta di una disposizione a causa di morte, disposizione che può essere presa solo nella forma legalmente ammessa del testamento. Se il cassiere sa che nessuno è a conoscenza dell'esistenza del libretto, è obbligato di avvisare non solamente uno ma tutti gli eredi assieme.

Per le Casse del Cantone Ticino ricordiamo che secondo la legge cantonale sul bollo, le ricevute di deposito di titoli o valori a custodia devono essere munite di marca da bollo di fr. 2.—, ciò fino ad un valore di fr. 3000.—. Quelle di valore superiore a fr. 3000.— e fino a fr. 10 000.— devono essere munite di marche da bollo di fr. 3.— e così via in ragione di fr. 1.— ogni 10 000 franchi o frazione, in più del bollo base di fr. 3.—.

NOTIZIE DELLE CASSE

Coldrerio

Riuscissima l'assemblea generale ordinaria svoltasi sabato 17 marzo 1962, nella Sala Comunale, alla presenza di una quarantina di Soci e simpatizzanti della nostra Cassa Rurale.

Puntualmente alle ore 20.30 il presidente della Direzione sig. Angelo Galli apre l'assemblea portando il benvenuto a tutti i partecipanti ed invita il segretario, sig. Ernesto Solca, a passare alla lettura del verbale dell'ultima assemblea, che poi viene approvato all'unanimità.

Il presidente inizia poi il suo brillante rapporto con un ringraziamento alla Divina Provvidenza, prima portatrice del benessere economico e dei privilegi di cui godono tutte le classi lavoratrici. Ringrazia inoltre tutta la popolazione che ha concesso all'ottenimento dei magnifici risultati dello scorso esercizio.

Un cordiale benvenuto è stato dato ai 10 nuovi Soci entrati a far parte della grande famiglia raffaelesca, forte adesso di 83 aderenti.

Il sig. Galli ha inoltre illustrato tutto il lavoro svolto dai due Comitati nelle laboriose sedute tenute nel corso dell'anno 1961 ed esprime il più sentito ringraziamento ai colleghi ed in modo particolare al cassiere.

Cassa possa prosperare e che la popolazione del nostro paese abbia a beneficiare sempre più dei vantaggi che il raffaelesco porta ovunque, il nostro presidente chiude la lettura del suo applaudito rapporto.

È la volta del cassiere, sig. Edo Bernasconi, che inizia il suo dire accennando al segreto professionale, illustrando come la Centrale di San Gallo vigili costantemente affinchè lo si rispetti scrupolosamente, ricordando a tutti i membri dei Comitati a quale pericolo si esporrebbero trasgredendo questo delicato argomento.

In seguito il cassiere dà spiegazioni dettagliate dei conti e del bilancio 1961, chiusi con un utile netto di fr. 5506.—.

Il bilancio ha raggiunto la bella cifra di fr. 1 761 068.05, aumentando così, nei confronti dell'anno precedente, di fr. 350 000.—. Il cassiere ringrazia vivamente tutta la popolazione per la fiducia prestata al nostro istituto bancario; grazie a questa collaborazione i successi non mancheranno sicuramente anche per l'avvenire. Chiude il suo rapporto invitando tutti i presenti a coadiuvare in una leale e benefica propaganda a favore del movimento raffaelesco, esortando ad affidare i risparmi dei cittadini, frutto di tanti sacrifici e rinunce, alla Cassa rurale locale.

Il rapporto del Consiglio di Sorveglianza, redatto dal suo presidente sig. Elvezio Croci, si è soffermato in modo particolare sui conti della Cassa e i suoi compiti che sono specifici a questo Consiglio.

Dopo aver elogiato la Direzione e il cassiere per il giudizioso lavoro svolto in questo settimo esercizio, ha messo in votazione l'approvazione dei conti e del bilancio che vennero accettati all'unanimità.

Prima di chiudere l'assemblea vennero distribuiti, assieme all'interesse sulle quote sociali, delle bellissime penne a sfera, offerte dalla locale Cassa.

L'omaggio è stato graditissimo da parte di tutti i presenti.

Esaurito l'ordine del giorno il presidente dichiara chiusa la settima assemblea generale ordinaria.

e. b.

Intragna

L'11 marzo è stata tenuta l'assemblea generale ordinaria della Cassa Rurale per l'esame e l'approvazione dei conti chiusi al 31 dicembre 1961. Erano presenti quasi tutti i soci, attualmente in numero di 47, nonché alcuni simpatizzanti.

Dopo il cordiale saluto del presidente sig. Amabile Cavalli, e dopo aver ricordato il compianto socio Gottardo Dillena, vennero letti i vari rapporti che hanno sottolineato l'ottimo risultato del quarto esercizio, come confermato dall'Unione Svizzera delle Casse Rurali nel suo rapporto.

Il numero dei libretti di deposito è ora di 80, mentre il bilancio, con un aumento di fr. 90 000.— è passato a fr. 378 482.57. In seguito all'utile netto conseguito nel 1961, di fr. 1307.05, le riserve sono salite a fr. 2367.30.

I conti vennero approvati come al rapporto ed alle proposte presentate dal Consiglio di sorveglianza.

Si passò quindi alla nomina del nuovo cassiere, in sostituzione del signor Alfredo Maggetti, già sovraccarico di lavoro quale segretario comunale e che aveva dovuto supplire il cassiere signor Pietro Cavalli, improvvisamente caduto ammalato. Risultò eletto, all'unanimità, il signor Luigi Pella, mentre il signor Pietro Cavalli veniva chiamato a far parte della Direzione.

Medeglia

Decennio della Cassa Rurale

Domenica, 11 marzo scorso, i soci della locaie Cassa Rurale e numerosi simpatizzanti hanno partecipato all'annuale assemblea generale. Questa rappresentava per il villaggio un avvenimento festoso, in quanto, durante la medesima, veniva ricordato e degnamente festeggiato il decennio di fondazione della benefica istituzione.

Les Caisses Raiffeisen suisses 1960-1961

| | 1960 | 1961 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Nombre de Caisses | 1 066 | 1 077 |
| Nombre de sociétaires | 126 188 | 129 572 |
| Roulement | 4 232 079 137.49 | 4 888 246 913.25 |

Bilan au 31 décembre

Actif

| | | |
|--|------------------------|------------------------|
| Encaisse et chèques postaux | 22 684 270.84 | 26 378 137.09 |
| Avoirs à vue à la Caisse centrale | 115 250 188.35 | 121 281 466.86 |
| Avoirs à terme à la Caisse centrale | 199 282 500.— | 241 090 500.— |
| Comptes courants débiteurs gagés. | 132 025 616.19 | 141 505 525.— |
| Prêts à terme gagés | 78 732 512.13 | 84 659 292.27 |
| Avances aux communes et corporations de droit public. | 124 637 160.57 | 147 492 357.49 |
| Prêts hypothécaires | 1 254 068 322.54 | 1 361 374 502.97 |
| Fonds publics (parts sociales à l'Union) | 16 424 952.— | 17 508 056.65 |
| Immeubles à l'usage des Caisses 75/77 . | 6 935 527.90 | 7 777 374.15 |
| Autres immeubles 7/5 | 535 000.— | 395 500.— |
| Autres actifs | 19 447 796.31 | 20 935 264.26 |
| | <hr/> 1 970 023 846.83 | <hr/> 2 170 397 976.74 |

Passif

| | | |
|---|------------------------|------------------------|
| Crédits utilisés à la Caisse centrale | 12 313 436.40 | 15 452 158.70 |
| Comptes courants créanciers | 185 390 719.56 | 207 867 049.05 |
| Caisse d'épargne 571 140/594 298 livrets | 1 255 309 117.12 | 1 395 558 539.23 |
| Comptes de dépôts | 62 695 763.05 | 71 187 308.19 |
| Obligations | 337 249 604.85 | 355 499 578.85 |
| Autres passifs | 18 387 756.57 | 20 111 024.73 |
| Parts sociales | 12 776 509.10 | 13 114 939.10 |
| Réserves | 85 900 940.18 | 91 607 378.89 |
| | <hr/> 1 970 023 846.83 | <hr/> 2 170 397 976.74 |

Compte d'exploitation

Produits

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Intérêts actifs | 64 772 932.87 | 70 935 045.96 |
| Recettes diverses | 170 499.16 | 194 743.24 |
| | <hr/> 64 943 432.03 | <hr/> 71 029 789.20 |

Charges

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Intérêts passifs | 37 821 014.48 | 41 473 207.61 |
| Droits et contributions perçus. | 13 217 152.20 | 14 442 888.68 |
| Impôts | 1 634 019.40 | 1 523 697.27 |
| Administration | 3 410 896.81 | 3 666 553.05 |
| Autres frais généraux | 2 813 143.33 | 3 066 998.63 |
| Amortissements | 433 266.80 | 468 904.75 |
| Intérêts aux parts sociales nets | 417 252.— | 429 389.15 |
| Bénéfice net | 5 196 687.01 | 5 958 150.06 |
| | <hr/> 64 943 432.03 | <hr/> 71 029 789.20 |

L'Unione svizzera delle Casse Rurali in San Gallo, con squisita gentilezza, ha delegato, a rappresentarla, il signor Pellandini, revisore del Ticino e del Grigione italiano.

Era presente, in veste di delegato del Comune, il municipale on. Gianfranco Scerpella.

Dopo aver ascoltato gli esaurienti, chiari e particolareggiati rapporti del presidente della Direzione signor Ettore Greco, del presidente del Comitato di sorveglianza signor Giuseppe Richina e del cassiere Mo. Negrini, i conti dell'esercizio 1961 venivano accettati all'unanimità.

Prendeva poi la parola il rappresentante del Municipio, il quale, in una felice sintesi, ringraziava particolarmente i soci fondatori dell'Istituto bancario del nostro villaggio, e metteva in risalto l'efficace contributo economico e finanziario dato dal medesimo allo sviluppo edilizio incessante nel comune. Si compiaceva specialmente con dirigenti e cassiere per l'intelligente gratuità opera prestata, mirante solo alla conquista di ottimi traguardi e consacrati dai concreti risultati raggiunti. Termina il suo brillante dire dicendosi certo che la concordia e lo spirito di collaborazione esistente oggi tra le menti direttive della Cassa Rurale e gli enti pubblici locali, — comune, patriziato, parrocchia, società tiro, consorzi acquedotti e fognature, — abbia a continuare anche in futuro per il benessere della comunità.

Il delegato signor Pellandini portava ai presenti il saluto dell'Unione e felicitava vivamente i dirigenti locali per gli stupendi risultati raggiunti in appena due lustri d'attività.

Fr. 6 000 000.— di movimento generale in dieci anni, e circa fr. 500 000.— di deposito, in un paese con poco più di trecento abitanti, stanno a dimostrare in quale stima e considerazione la popolazione medegliese tiene la sua Cassa Rurale, e quale fiducia è riposta nei suoi dirigenti.

L'oratore, attentamente seguito, faceva poi una chiara esposizione sul movimento raiffeisenista in Europa, in Svizzera e, in particolare, nel Ticino. Spiegava con chiara competenza i principi basilari sui quali poggia la benefica istituzione delle Casse Rurali. Il suo dire, accolto da vivi consensi, chiudeva in bellezza la cerimonia.

R. N.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Possiedo una piccola fattoria con vigneti. Nel 1955 avevo impiantato delle nuove viti con sussidi da parte dello Stato. È stata così inscritta una specie di ipoteca a RF. In caso di vendita debbo rimborsare i sussidi ?

R. — Qualora l'acquirente si impegna per iscritto al mantenimento del vigneto lo Stato non richiederà nessun versamento. È certo però che se il vigneto venisse disfatto lo Stato domanderà il rimborso di quanto accordato.

Avv. Emilio Induni.